

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2045

19 octobre 2009

### SOMMAIRE

<b>Beretta Investment S.A.</b> .....	<b>98114</b>	<b>FundTap Luxembourg Funds</b> .....	<b>98125</b>
<b>BNLFOOD Investments Limited</b> .....	<b>98160</b>	<b>Garage Stamerra Frères Sarl</b> .....	<b>98159</b>
<b>Califorion S.à r.l.</b> .....	<b>98160</b>	<b>Gesellchen S.à r.l.</b> .....	<b>98158</b>
<b>Califorion S.à r.l.</b> .....	<b>98159</b>	<b>ISTYA Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>98158</b>
<b>Comptoir Luxembourgeois du Bois S.à r.l.</b> .....	<b>98160</b>	<b>Luxemburger-Bau-Service (L.B.S.), S.à.r.l.</b> .....	<b>98158</b>
<b>Delux Media S.à r.l.</b> .....	<b>98158</b>	<b>Luxklima S.à r.l.</b> .....	<b>98159</b>
<b>Doultin Holding S.A.</b> .....	<b>98160</b>	<b>Marine Trading Corporation S.à r.l.</b> .....	<b>98158</b>
<b>ExxonMobil Delaware Holdings Inc., Lu-</b> <b>xembourg Branch</b> .....	<b>98158</b>	<b>N + H Immobilière S.à r.l.</b> .....	<b>98159</b>
<b>Freko Echafaudages S.à r.l.</b> .....	<b>98157</b>	<b>Nomina S.A.</b> .....	<b>98159</b>

**Beretta Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 120.557.

---

**PROJET DE FUSION TRANSFRONTALIÈRE**

par absorption de  
Beretta Investment S.A.  
(Société absorbée)  
constituée au Luxembourg  
dans  
Beretta Holding S.p.A.  
(Société absorbante)  
constituée en Italie

Le présent projet est signé par:

1. SOCIÉTÉ ABSORBANTE: Beretta Holding S.p.A., société anonyme constituée en Italie, régie par le droit italien, dont le siège est établi via P. Beretta 18, 25063 Gardone Val Trompia (BS), Italie, inscrite au Registre des entreprises de Brescia sous le n° 03297010179, représentée par un administrateur, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'administration ("société absorbante");

2. SOCIÉTÉ ABSORBÉE: Beretta Investment S.A., société anonyme constituée au Luxembourg, régie par le droit luxembourgeois, dont le siège est établi à L-1219, rue Beaumont, 13, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B - 120557, représentée par un administrateur, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'administration ("société absorbée").

La société absorbante et la société absorbée seront dénommées ensemble "sociétés" et individuellement "la société".

**ATTENDUS**

- Le Conseil d'administration des deux sociétés désire proposer le projet commun de fusion transfrontalière par lequel la société absorbante reprend tout l'actif et le passif de la société absorbée à titre universel et la société absorbée cesse d'exister, mais non par le biais d'un processus de liquidation.

- La totalité du capital social de la société absorbée est détenu par la société absorbante.

- La société absorbante et la société absorbée sont toutes deux des sociétés de capitaux, au sens de la directive 2005/56/CE.

- La présente fusion transfrontalière sera réalisée conformément aux règles de fusion transfrontalière ainsi que, le cas échéant, dans le respect des dispositions de la loi italienne et de la loi luxembourgeoise en matière de fusions et le présent projet de fusion a été rédigé conformément à ces mêmes règles et dans le respect de ces mêmes lois. En particulier en ce qui concerne le droit italien, il a été fait référence au décret législatif n° 108/2008 et au Livre 5, Titre V, Chapitre X, Section II du code civil italien ("C.civ.") et, en ce qui concerne le droit luxembourgeois, aux articles 257 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications successives, et, à titre résiduel, dans le respect des dispositions de la directive 2005/56/CE, compte tenu du fait que lesdites sociétés ont les qualités requises mentionnées par les règles de références susmentionnées.

- L'opération de fusion transfrontalière suivra une procédure simplifiée, dans la mesure où la société absorbante détient la totalité du capital social de la société absorbée et, donc, qu'aucune action ne sera émise par la société absorbante, ce conformément:

(i) à l'article 2505 C.civ. et à l'article 18 du décret législatif n° 108/2008 et

(ii) à l'article 278 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications successives.

- Aucune des deux sociétés n'a été dissoute, n'a été déclarée en faillite ni n'est en situation d'insolvabilité caractérisée.

- L'exercice social des deux sociétés coïncide avec l'année civile et, par conséquent, le dernier exercice social pour chacune des deux sociétés participantes s'est clôturé le 31 décembre 2008.

**ÉLÉMENTS DU PROJET DE FUSION****I. Exigences de la législation italienne:**

**A. Motivations de l'opération.** La présente fusion transfrontalière répond à l'exigence de simplification de la structure du groupe de sociétés auquel les sociétés appartiennent, en éliminant les coûts et doubles emplois liés au maintien de sous-holdings intermédiaires au sein du groupe. Du fait de la fusion, le nombre des entités légales se réduit et les activités commerciales des sociétés seront concentrées.

**B. Dénomination, Forme et Siège social.** Beretta Holding S.p.A., société absorbante, société anonyme constituée en Italie, régie par le droit italien, ayant un capital social de 40.000.000,00 EUR entièrement libéré (quarante millions d'euros)

représenté par des actions, dont le siège est établi via P. Beretta 18, 25063 Gardone Val Trompia (BS), Italie, inscrite au Registre des entreprises de Brescia sous le n° 03297010179.

Beretta Investment S.A., société absorbée, société anonyme, constituée au Luxembourg, régie par le droit luxembourgeois, dont le capital social est de 18.000.000,00 EUR entièrement libéré (dix-huit millions d'euros), dont le siège est établi à L-1219, rue Beaumont 13, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B - 120557.

**C. Statuts de la société absorbante.** Les statuts de la société absorbante ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié passé le 11 juin 2004, numéro de répertoire 69335, par le notaire Giovanni Battista Calini à Brescia, Italie.

Le texte complet des statuts de la société absorbante, en vigueur actuellement, est joint au présent document (Annexe "A"). La société absorbante conservera sa forme actuelle, sa raison sociale, son siège statutaire et son objet social et, par conséquent, ces statuts ne subiront aucune modification, suite à la fusion.

**D. Traitement réservé à des catégories particulières d'actionnaires et aux titulaires de titres - Modalités particulières relatives au droit de participation aux bénéfices.** La société absorbée et la société absorbante n'ayant aucune des deux des catégories particulières d'actionnaires ou de titulaires de titres, aucun traitement réservé n'existe. Aucun traitement particulier, tel que le droit à la distribution de bénéfices ou de souscription d'actions, n'a été ni ne sera accordé par la société absorbée en faveur de divers sujets de la société absorbante. Aucune modalité particulière de distribution des bénéfices par la société absorbante n'est ni ne sera prévue.

**E. Avantages particuliers en faveur des organes de gestion et de contrôle ou des experts.** Suite à la fusion, aucun bénéfice ni avantage particulier ne sera réservé en faveur des administrateurs et des membres des organes de contrôle de la société ou d'experts, ni en faveur d'autres parties impliquées dans la fusion.

**F. Modalités d'attribution d'actions aux actionnaires de la société absorbée - Date de participation aux bénéfices.** Suite à la fusion, il n'y aura aucune attribution de participations de la société absorbante; le capital social de la société absorbante restera inchangé, tandis que les participations au capital de la société absorbée seront annulées. Par conséquent, aucune date à partir de laquelle les participations attribuées participent aux bénéfices n'est prévue.

**G. Formes de protection des droits des créanciers.** Aux termes de l'art. 2503 C.civ., les créanciers de la société absorbante, antérieurs à la date d'inscription du projet de fusion dans le Registre des entreprises de Brescia, prévue par l'art. 2501 ter, alinéa 3 C.civ., ont le droit de faire opposition à la fusion auprès du Registre des entreprises de Brescia, aux termes de l'article 2502bis C.civ., dans les 60 jours de la date d'inscription de la décision d'approbation de la fusion qui sera adoptée.

**H. Mesures à adopter en rapport avec le taux de change.** Le présent projet de fusion transfrontalière ne prévoit aucune mesure destinée à régir le taux de change, dans la mesure où la société absorbante détient la totalité du capital de la société absorbée.

**I. Documents comptables.** Le présent projet de fusion a été préparé sur la base des situations patrimoniales représentatives de la situation financière des sociétés, se rapportant au 30 juin 2009 pour la société absorbante et au 31 juillet 2009 pour la société absorbée, telles que rédigées par les Conseils d'administration respectifs.

**J. Entrée en vigueur de la fusion.** Les effets juridiques de l'opération de fusion transfrontalière prendront cours à compter de la date d'inscription de l'acte de fusion auprès du Registre italien des Entreprises, à condition que cette inscription intervienne au moins un mois après la publication du projet de fusion dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

**K. Imputation au bilan de la société absorbée.** L'actif et le passif de la société absorbée seront imputés au bilan de la société absorbante à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009, même aux fins fiscales, aux termes, respectivement, de l'article 2504bis, alinéa 3 C.civ. et des articles 172, alinéa 9, 178 et 179 du décret présidentiel n° 917/1986.

**L. Informations sur l'évaluation des éléments patrimoniaux actifs et passifs qui seront transférés à la société absorbante.** Les éléments patrimoniaux actifs et passifs de la société absorbée seront transférés à la société absorbante à la valeur comptable à compter de la date d'entrée en vigueur de la fusion.

**M. Conséquences de la fusion sur le fond commercial.** La fusion n'aura aucun effet sur le montant du fond commercial de la société absorbante.

**N. Poursuite des activités des sociétés.** La société absorbante reprendra tous les rapports de la société absorbée en poursuivant toutes les activités.

**O. Informations sur les procédures d'implication des travailleurs dans la définition de leurs droits de participation dans la société absorbante.** L'article 19 du décret législatif n° 108/2008, régissant la participation des travailleurs dans la société absorbante, ne s'applique pas en l'espèce, dans la mesure où la société absorbée n'a pas d'employés et où la société absorbante compte moins de 500 employés et, par conséquent, les conditions pour l'application de cette disposition ne sont pas remplies.

**P. Répercussions probables de la fusion transfrontalière sur l'emploi.** La société absorbée n'ayant aucun employé et la société absorbante poursuivant les activités, la présente fusion n'aura aucun impact sur l'emploi.

**P. Rapport de l'organe administratif.** En ramenant le cas présent dans le cadre de l'article 2505 C.civ. et dans le respect des dispositions de l'article 18 du décret législatif n° 108/2008 et de l'article 14, alinéa 1<sup>er</sup> de la directive 2005/56/CE à la fusion par absorption de Beretta Investment S.A. dans Beretta Holding S.p.A., les dispositions de l'article 2501ter, alinéa 1<sup>er</sup>, n° 3, 4 et 5 C.civ. et de l'article 6, alinéa 1<sup>er</sup>, lettre B du décret législatif n° 108/2008 ne s'appliquent pas et il n'y a pas lieu de faire le rapport des experts objet de l'article 2051sexies C.civ.

Bien que l'opération de fusion s'inscrive dans l'hypothèse d'une fusion 'simplifiée' conformément aux dispositions de l'article 8 du décret législatif n° 108/2008 et, par conséquent, que la préparation du rapport de l'organe administratif ne soit pas nécessaire, l'organe compétent de Beretta Holding S.p.A. a toutefois estimé opportun de préparer le rapport illustrant l'opération de fusion afin de fournir des informations circonstanciées à ses propres actionnaires concernant les caractéristiques de l'opération envisagée.

## II. Exigences de la législation Luxembourgeoise:

Le Conseil d'administration des deux sociétés désire proposer le projet commun de fusion transfrontalière par lequel la société absorbante reprend tout l'actif et le passif de la société absorbée à titre universel et la société incorporée cesse d'exister, sans être mise en liquidation, conformément à l'article 274 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications successives.

L'opération de fusion transfrontalière suivra une procédure simplifiée, dans la mesure où la société absorbante détient la totalité du capital de la société absorbée, ce conformément à l'article 278 de loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications successives.

**A. Motivations de l'opération.** La présente fusion transfrontalière répond à l'exigence de simplification de la structure du groupe de sociétés auquel les sociétés appartiennent, en éliminant les coûts et doubles emplois liés au maintien de sous-holdings intermédiaires au sein du groupe. Du fait de la fusion, le nombre des entités légales se réduit et les activités commerciales des sociétés seront concentrées.

**B. Dénomination, Forme et Siège social.** Beretta Holding S.p.A., société absorbante, société anonyme constituée en Italie, régie par le droit italien, ayant un capital social de 40.000.000,00 euros (quarante millions d'euros) représenté par des actions, dont le siège est établi via P. Beretta 18, 25063 Gardone Val Trompia (BS), Italie, inscrite au Registre des entreprises de Brescia sous le n° 03297010179.

Beretta Investment S.A., société absorbée, société anonyme, constituée au Luxembourg, régie par le droit luxembourgeois, dont le capital social est de 18.000.000,00 euros (dix-huit millions d'euros), dont le siège est établi à L-1219, 13, rue Beaumont, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B - 120557.

**C. Statuts de la société absorbante.** Les statuts de la société absorbante ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié passé le 11 juin 2004, numéro de répertoire 69335, par le notaire Giovanni Battista Calini à Brescia, Italie.

Le texte complet des statuts de la société absorbante, en vigueur actuellement, est joint au présent document (Annexe "A"). La société absorbante conservera sa forme actuelle, sa raison sociale, son siège statutaire et son objet social et, par conséquent, ces statuts ne subiront aucune modification, suite à la fusion.

**D. Traitement réservé à des catégories particulières d'actionnaires et aux titulaires de titres - Modalités particulières relatives au droit de participation aux bénéfices.** La société absorbée et la société absorbante n'ayant aucune des deux des catégories particulières d'actionnaires ou de titulaires de titres, aucun traitement réservé n'existe. Aucun traitement particulier, tel que le droit à la distribution de bénéfices ou de souscription d'actions, n'a été accordé ni ne sera accordé par la société absorbée en faveur de divers sujets de la société absorbante. Aucune modalité particulière de distribution des bénéfices par la société absorbante n'est ni ne sera prévue.

**E. Participation au capital entre les sociétés.** La société absorbée est entièrement contrôlée par la société absorbante. Il n'y a pas de participations réciproques.

**F. Avantages particuliers en faveur des organes de gestion et de contrôle ou des experts.** Suite à la fusion, aucun bénéfice ni avantage particulier ne sera réservé en faveur des administrateurs et des membres des organes de contrôle de la société ou d'experts, ni en faveur d'autres parties impliquées dans la fusion.

**G. Modalités d'attribution d'actions aux actionnaires de la société absorbée - Date de participation aux bénéfices.** Suite à la fusion, il n'y aura aucune attribution de participations de la société absorbante; le capital social de la société absorbante restera inchangé, tandis que les participations au capital de la société absorbée seront annulées. Par conséquent, aucune date à partir de laquelle les participations attribuées participent aux bénéfices n'est prévue.

**H. Mesures de protection des droits de tiers en rapport avec les bénéfices.** Aucun droit particulier, tel que des droits à la distribution de bénéfices ou de souscription d'actions, n'a été accordé par la société absorbée en faveur de diverses personnes de la société absorbante. Aucun droit ni attribution ne sera accordé à ces personnes par la société absorbante.

**I. Formes de protection des droits des créanciers.** Aux termes de l'article 268, alinéa 1<sup>er</sup> de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications successives, les créanciers de la société absorbée et de la société absorbante, dont la créance est antérieure à la date de publication "des actes qui constatent la fusion prévue par l'article 273" de la loi luxembourgeoise, prévue par l'article 262 de ladite loi luxembourgeoise peuvent demander, dans les deux mois de la date de publication du projet de fusion, la constitution de garanties pour des créances exigibles et non exigibles au Président de la Chambre du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg compétent en matière commerciale, en intentant une procédure en référé dans le cas où les opérations de fusion réduiraient les garanties des créanciers.

Les créanciers de la société absorbante peuvent obtenir gratuitement des informations complémentaires et exhaustives sur les modalités d'exercice de leurs droits auprès du siège social de cette dernière, L-1219, rue Beaumont, Luxembourg.

**J. Mesures à adopter en rapport avec le taux de change.** Le présent projet de fusion transfrontalière ne prévoit aucune mesure destinée à régir le taux de change, dans la mesure où la société absorbante détient la totalité du capital de la société absorbée.

**K. Documents comptables.** Le présent projet de fusion a été préparé sur la base des situations patrimoniales représentatives de la situation financière des sociétés, se rapportant au 30 juin 2009 pour la société absorbante et au 31 juillet 2009 pour la société absorbée, telles que rédigées par les Conseils d'administration respectifs.

**L. Entrée en vigueur de la fusion.** Les effets juridiques de l'opération de fusion transfrontalière prendront cours à compter de la date d'inscription de l'acte de fusion auprès du Registre italien des Entreprises, à condition que cette inscription intervienne au moins un mois après la publication du projet de fusion dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

**M. Imputation au bilan de la société absorbée.** L'actif et le passif de la société absorbée seront imputés au bilan de la société absorbante à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009, même aux fins fiscales.

**N. Informations sur l'évaluation des éléments patrimoniaux actifs et passifs qui seront transférés à la société absorbante.** Les éléments patrimoniaux actifs et passifs de la société absorbée seront transférés à la société absorbante à la valeur comptable à compter de la date d'entrée en vigueur de la fusion.

**O. Conséquences de la fusion sur le fond commercial.** La fusion n'aura aucun effet sur le montant du fond commercial de la société absorbante.

**P. Poursuite des activités des sociétés.** La société absorbante reprendra tous les rapports de la société absorbée en poursuivant toutes les activités.

**Q. Participation des travailleurs en vertu de la loi.** L'article 263, alinéa 7 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications successives ne s'applique pas à la présente fusion transfrontalière puisque la société absorbée n'a pas d'employés et que, par conséquent, les conditions d'application y afférentes n'existent pas.

**R. Répercussions probables de la fusion transfrontalière sur l'emploi.** La société absorbée n'ayant aucun employé et la société absorbante poursuivant les activités, la présente fusion n'aura aucun impact sur l'emploi.

**S. Rapport de l'organe administratif et des experts.** Aux termes de l'article 266, alinéa 5 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications successives, le projet commun de fusion ne requiert ni l'examen de la part d'experts indépendants ni l'émission d'un rapport de la part de l'expert si tous les actionnaires ainsi que les titulaires d'autres droits donnant un droit de vote dans chacune des sociétés participant à la fusion ont pris une décision dans ce sens.

### **III. Procédure prévue par l'article 267 de la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications successives**

**1. Dépôt aux sièges des sociétés.** Les Conseils d'administration des sociétés déposeront les documents demandés par la loi italienne et la loi luxembourgeoise auprès des sociétés pour les éventuelles vérifications officielles.

**2. Publication.** Les Conseils d'administration des sociétés déposeront les documents demandés par la loi italienne et la loi luxembourgeoise auprès des Registres des entreprises compétents pour les vérifications officielles.

**3. Communication de fusion.** La société absorbante communiquera les informations requises par le décret législatif n° 108/2008 dans la Gazzetta Ufficiale della Repubblica Italiana (journal officiel de la République italienne).

La société absorbée communiquera les informations requises par la loi du 10 juin 2009 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

**4. Décision de fusion.** L'assemblée des actionnaires de la société absorbante décidera de la fusion de la société absorbante avec la société absorbée et le procès-verbal y afférent sera reçu par notaire conformément à l'article 2502 C.civ.

L'assemblée des actionnaires de la société absorbée délibérera de la fusion de la société absorbée dans la société absorbante et le procès-verbal y afférent sera reçu par un notaire, conformément à l'article 271 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications successives.

## V. Effets.

**1. Certificat préalable.** Avant que la présente fusion transfrontalière soit exécutée et conformément à la loi luxembourgeoise du 10 juin 2009, un notaire luxembourgeois délivrera un certificat préalable à la fusion à envoyer au notaire italien, certificat qui atteste le respect de toutes les règles et dispositions de loi relative aux actes et à la procédure de fusion transfrontalière de la société absorbée.

Un notaire italien délivrera un certificat préalable concernant la société absorbante, conformément à l'article 11 du décret législatif n° 108/2008.

**2. Exécution.** La présente fusion transfrontalière sera exécutée par acte notarié italien.

## VI. Formalités suite a la fusion

**1. Effets.** Conformément à la législation italienne, toutes les activités de la société absorbée seront transférées dans le chef de la société absorbante par effet de la loi.

**2.** La société absorbée fournira à la société absorbante ses livres et tous les documents relatifs à la société absorbée et il est donné acte que le patrimoine de celle-ci ne comprend aucun bien immobilier.

Signé en quatre originaux le 24 septembre 2009.

Signature / Signature

Un administrateur de Beretta Holding S.p.A. / Un administrateur de Beretta Investment S.A.

## Annexe

A. Statuts de la société absorbante

Chambre de Commerce Industrie Artisanat et Agriculture de BRESCIA

### Informations sociales

BERETTA HOLDING S.P.A.

Forme juridique: SOCIETE PAR ACTIONS

Siège social: GARDONE VAL TROMPIA (BS) VIA P. BERETTA 18 cp 25063

Code fiscal: 03297010179

Numéro REA [Répertoire des nouvelles économiques et administratives] BS - 354373

### Index du document

Informations du statut /acte constitutif . . . . .	3
Détails de la constitution . . . . .	3
Système d'administration et du contrôle . . . . .	3
Objet social . . . . .	3
Pouvoirs . . . . .	4
Autres références statutaires . . . . .	4
Pièces jointes . . . . .	6
Statut . . . . .	6

### Informations du statut/acte constitutif

#### Détails de la constitution

Inscription au Registre du Commerce et de l'Industrie	Code fiscal et numéro d'inscription: 03297010179 du Registre du Commerce et de l'Industrie de BRESCIA Précédent numéro d'inscription: BS029-55403 Date d'inscription: 19/02/1996
Sections	Inscrite à la section ORDINAIRE le 19/02/1996
Informations sur la constitution	Date de l'acte de constitution: 22/12/1994
Inscription au registre des Sociétés	Date d'inscription: 02/01/1995

#### Système d'administration et de contrôle

Durée de la société	Date de la fin: 31/12/2030
Echéance des exercices	Echéance du premier exercice: 31/12/1995 Echéance des exercices successifs: 31/12

Système d'administration et contrôle comptable Formes d'administration	Jours de prolongement des délais d'approbation du bilan: 60 Système d'administration adopté: TRADITIONNEL Sujet qui exerce le contrôle comptable: SOCIÉTÉ DE REVISION CONSEIL D'ADMINISTRATION (nommé) ADMINISTRATEUR UNIQUE Nombre minimum administrateurs: 1 Nombre maximum administrateurs: 1
Collège des Commissaires aux Comptes	Nombre effectifs: 3 Nombre suppléants: 2

### Objet social

#### Art. 2.

A) LA PRISE DE PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS OU ORGANISMES, TANT EN ITALIE, QU'À L'ÉTRANGER QUI OEUVRENT PRINCIPALEMENT DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL OU, AYANT DES ACTIVITÉS CONNEXES SUSCEPTIBLES DE PROMOUVOIR LA RÉALISATION DE L'OBJET DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES; B) LA CONSTITUTION OU LA PARTICIPATION DANS LA CONSTITUTION D'AUTRES SOCIÉTÉS OU ENTREPRISES OEUVRANT DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL; C) LE FINANCEMENT, LA COORDINATION TECHNIQUE, FINANCIÈRE ET GESTIONNELLE DES SOCIÉTÉS OU DES ORGANISMES AUXQUELS ELLE PARTICIPE; D) LA PRESTATION DE SERVICES LIÉS À L'ORGANISATION, L'IMPLÉMENTATION ET LA GESTION DES SYSTÈMES INFORMATIFS, AINSI QU'À L'ÉLABORATION DES DONNÉES À L'ÉGARD DES SOCIÉTÉS ET DES ORGANISMES APPARENTÉS; E) L'ACHAT ET LA VENTE D'INSTALLATIONS ET D'ÉQUIPEMENTS (HARDWARE) POUR L'ÉLABORATION ÉLECTRONIQUE DES DONNÉES, L'ASSISTANCE POUR L'INSTALLATION ET LE FONCTIONNEMENT CORRESPONDANTS, LA PRODUCTION ET L'ACHAT/VENTE DE PROGRAMMES (LOGICIEL) VISANT LA RÉALISATION DE L'OBJET INDIQUÉ AU POINT PRÉCÉDENT; F) LA PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS, ADMINISTRATIFS, D'ORGANISATION, DE MARKETING, PUBLICITÉ ET RELATIONS PUBLIQUES, AINSI QUE GESTIONNELS EN GÉNÉRAL SURTOUT À L'ÉGARD DE SOCIÉTÉS ET D'ORGANISMES APPARENTÉS; G) LA PRESTATION DE SERVICES TECHNIQUES LIÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT À L'ACTIVITÉ DE PRODUCTION ET INDUSTRIELLE EN GÉNÉRAL, SURTOUT À L'ÉGARD DE SOCIÉTÉS ET D'ORGANISMES APPARENTÉS; H) LA COORDINATION ET LE CONTRÔLE DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLE, COMMERCIALE ET DE GESTION EN GÉNÉRAL DES SOCIÉTÉS DANS LESQUELLES ELLE PARTICIPE; I) LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE; L) ACHETER À TOUT TITRE QUE CE SOIT, VENDRE, ÉCHANGER, ALIÉNER À TOUT TITRE QUE CE SOIT, CONSTRUIRE, RECONSTRUIRE ET RESTRUCTURER, DÉMOLIR, ADMINISTRER ET GÉRER POUR SON COMPTE OU POUR LE COMPTE DE TIERS DES BIENS IMMEUBLES DE TOUTE NATURE ET DESTINATION QUE CE SOIT AINSI QUE DES ENTREPRISES ET DES USINES MÊME INDUSTRIELLES, PAR DES MARCHÉS AUX TIERS; M) STIPULER DES CONTRATS DE LOCATION, SOUS-LOCATION, LOCATION FINANCIÈRE-LEASING COMME UTILISATEUR ET DE MARCHÉ RELATIFS À DES BIENS IMMEUBLES DE TOUTE NATURE ET DESTINATION ET ENTREPRISES. LA SOCIÉTÉ POURRA OCTROYER DES AVALS ET DES CAUTIONNEMENTS ET DES GARANTIES DE TOUT GENRE À L'ÉGARD DE QUICONQUE, POUR DES OBLIGATIONS ET DES DETTES DES TIERS MÊME NON ASSOCIÉS, AINSI QU'ACCOMPLIR TOUTE OPÉRATION COMMERCIALE, INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE, MOBILIÈRE ET IMMOBILIÈRE QUE L'ORGANE ADMINISTRATIF ESTIME UTILE OU NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE L'OBJET SOCIAL, ELLE POURRA PRENDRE ET ALIÉNER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DES INTÉRESSEMENTS OU DES PARTS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS, CONSTITUÉES OU EN VOIE DE CONSTITUTION, POSSÉDANT UN OBJET ANALOGUE, SIMILAIRE OU EN TOUT CAS LIÉ À SON PROPRE OBJET, RESTANT TOUTEFOIS EXCLUES: - LES OPÉRATIONS RÉSERVÉES AUX ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT POUR LA COLLECTE DE L'ÉPARGNE VISÉS À LA LOI DU 12.3.1936 N° 375 ET D'AUTRES À CE SUJET; - LA SOLLICITATION DE L'ÉPARGNE PUBLIQUE VISÉE À LA LOI N° 216/74 ET D'AUTRES À CE SUJET; - L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE RÉSERVÉE; - LES ACTIVITÉS PAR NATURE OU MODE D'EXERCICE RÉSERVÉES À DES SOCIÉTÉS D'INTERMÉDIATION MOBILIÈRE ET/OU À DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES, Y COMPRIS LES OPÉRATIONS VISANT LE PLACEMENT ET LES OPÉRATIONS VISÉES AU DÉCRET LÉGISLATIF 385/93 ET D'AUTRES À CE SUJET.

### Pouvoirs

#### Pouvoirs dérivant du statut

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EST INVESTI DES PLUS AMPLES POUVOIRS POUR LA GESTION ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ ET POURRA PAR CONSÉQUENT ACCOMPLIR TOUS LES ACTES UTILES OU NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF SOCIAL. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POURRA ÉGALEMENT NOMMER UN COMITÉ DE DIRECTION ET EXÉCUTIF, EN EN DÉTERMINANT LES LIMITES DE LA PROCURATION. IL NOMMERA ÉGALEMENT UN SECRÉTAIRE CHOISI MÊME EN DEHORS DUDIT CONSEIL ET DES ASSOCIÉS. IL POURRA ÉGALEMENT NOMMER DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX ET/OU DES DIRECTEURS POUR CHAQUE BRANCHE D'ACTIVITÉ, AINSI QUE DES FONDÉS DE POUVOIR POUR CERTAINS ACTES OU CATÉGORIES D'ACTES, EN EN DÉTERMINANT LES POUVOIRS ET ÉVENTUELLEMENT LES RÉTRIBUTIONS. EXCEPTION FAITE EXCLUSIVEMENT DES POUVOIRS QUE LA LOI RÉSERVE IMPÉRATIVEMENT À L'ASSEMBLÉE. LA

REPRÉSENTATION LÉGALE DE LA SOCIÉTÉ REVIENT AU PRÉSIDENT ET, EN SON ABSENCE OU EN CAS D'EM-PÊCHEMENT AUX VICE PRÉSIDENTS ET AUX CONSEILLERS DÉLÉGUÉS, DANS LES LIMITES DES POUVOIRS QUI LEUR SONT ATTRIBUÉES. CES DERNIERS, TOUJOURS SÉPARÉMENT, REPRÉSENTENT LA SOCIÉTÉ EN JUSTICE AVEC LE POUVOIR DE PROMOUVOIR DES ACTIONS ET DES REQUÊTES JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIVES POUR CHAQUE DEGRÉ DE JURIDICTION ET MÊME POUR DES PROCÉDURES DE RÉVOCATION ET DE CASSATION ET DE NOMMER EN CAS DE NÉCESSITÉ DES AVOCATS ET DES PROCUREURS AD LITEM. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DE LA SOCIÉTÉ POURRONT DÉLÉGUER UNE PARTIE DE LEURS POUVOIRS AUX TIERS MÊME NON ASSOCIÉS, RELATIVEMENT À CHAQUE ACTE OU À DES CATÉGORIES D'ACTES.

Répartition des bénéfices et les pertes entre les associés

ARTICLE 24.

#### Autres références statutaires

Clauses de résiliation Information présente dans le statut /acte constitutif

Clauses de préemption information présente dans le statut /acte constitutif

Modifications, actes et faits sujets au dépôt Adaptation et révision du statut social pour le rendre conforme à la réglementation actuellement en vigueur et pour l'adapter aux nouvelles exigences de la société. Dépôt du statut mis à jour.

Pièces jointes

#### STATUT

Sommaire Partie 1 - Protocole du 11-06-2004 - Statut complet

Statut mis à jour au 11-06-2004

PIÈCE JOINTE A) N° 69335/17502 REP. G.B. CALINI

#### Dénomination - Objet - Siège - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société par actions dont la dénomination est BERETTA HOLDING S.P.A.

**Art. 2. Objet.** La société a pour objet:

a) la prise de participations dans d'autres sociétés ou organismes, tant en Italie qu'à l'étranger qui oeuvrent principalement dans le secteur industriel ou ayant des activités connexes susceptibles de promouvoir la réalisation de l'objet des sociétés industrielles;

b) la constitution ou la participation dans la constitution d'autres sociétés ou entreprises oeuvrant principalement dans le secteur industriel;

c) le financement, la coordination technique, financière et gestionnelle des sociétés ou des organismes auxquelles elle prend part;

d) la prestation des services liés à l'organisation, l'implémentation et la gestion des systèmes informatiques, ainsi qu'à l'élaboration des données à l'égard des sociétés et des organismes apparentés;

e) l'achat et la vente d'installations et d'équipements (hardware) pour l'élaboration électronique des données, l'assistance pour l'installation et le fonctionnement correspondants, la production et l'achat/vente de programmes (logiciel) visant la réalisation de l'objet indiqué au point précédent;

f) la prestation de services financiers, administratifs, d'organisation, de marketing, publicité et relations publiques, ainsi que gestionnels en général surtout à l'égard de sociétés et d'organismes apparentés;

g) la prestation de services techniques liés directement ou indirectement à l'activité de production et industrielle en général surtout à l'égard de sociétés et d'apparentés;

h) la coordination et le contrôle des activités industrielle, commerciale et de gestion en général des sociétés dans lesquelles elle participe;

i) la production et la distribution d'énergie électrique;

l) acheter à tout titre que ce soit, vendre, échanger, aliéner à tout titre que ce soit, construire, reconstruire et restructurer, démolir, administrer et gérer pour son propre compte ou pour le compte de tiers des biens immeubles de toute nature et destination que ce soit ainsi que des entreprises et des usines même industrielles, par des marchés aux tiers;

m) stipuler des contrats de location, sous-location, location financière-leasing comme utilisateur et de marché relatifs à des biens immeubles de toute nature et destination et entreprises. La société pourra garantir des avals et des cautionnements et des garanties de tout genre à l'égard de quiconque, pour des obligations et des dettes des tiers même non associés, ainsi qu'accomplir toute opération commerciale, industrielle et financière, mobilière et immobilière que l'organe administratif estime utile ou nécessaire à la réalisation de l'objet social, elle pourra prendre et aliéner directement ou indirectement des intéressements ou des parts dans d'autres sociétés, constituées ou en voie de constitution, possédant un objet analogue, similaire ou en tout cas lié à son propre objet. Restent toutefois exclus:



- les opérations réservées aux établissements de crédit pour la collecte de l'épargne visées à la loi du 12.3.1936 n° 375 et d'autres à ce sujet;
- la sollicitation de l'épargne publique visée à la loi n° 216/74 et d'autres à ce sujet;
- l'activité professionnelle réservée;
- les activités par nature ou mode d'exercice réservées à des sociétés d'intermédiation mobilière et/ou à des sociétés financières, y compris les opérations visant le placement et les opérations visées au décret législatif 385/93 et d'autres à ce sujet.

**Art. 3. Siège.** La société est sise à Gardone Val Trompia (province de Brescia).

**Art. 4. Durée.** La durée de la société est fixée au 31 décembre 2030 et elle pourra être prolongée par une délibération de l'assemblée.

### Capital

**Art. 5. Montant du capital.** Le capital social s'élève à Euro 40.000.000 (quarante millions) divisé en 80.000.000 actions d'une valeur nominale d'Euro 0,50 (zéro virgule cinquante) chacune.

Le capital social peut être augmenté même par l'émission d'actions ayant des droits différents dans les limites des dispositions de la loi, par le biais d'une délibération de l'assemblée générale. Les délibérations concernant l'augmentation du capital devront réserver le droit d'option aux associés sous les formes et avec les règles prévues par la loi.

L'Assemblée peut délibérer la réduction du capital, sans préjudice des articles 2327 et 2413 du Code Civil [italien], même moyennant l'attribution à un associé ou à un groupe d'associés certaines activités sociales ou actions ou parts d'autres entreprises, dans lesquelles la société possède une coparticipation.

**Art. 6. Transfert des actions.** Les actions peuvent être librement transférées pour cause de mort ou par acte entre vifs. Toutefois, dans le cas de transfert d'acte entre vifs d'actions et/ou de droits d'option relatives à ces dernières, les associés possèdent le droit de préemption, à conditions égales, par rapport aux tiers, proportionnellement aux actions possédées. A cette fin l'aspirant vendeur doit communiquer par lettre recommandée avec accusé de réception aux autres associés sa propre offre, en nommant les éventuels acheteurs et en indiquant le prix et tous les éléments nécessaires à consentir l'exercice de la préemption. Dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la lettre recommandée les associés devront communiquer à l'auteur de la proposition, par lettre recommandée avec accusé de réception, l'autorisation à l'aliénation ou l'exercice du droit de préemption.

Si ledit délai s'écoule inutilement ou tous les associés autorisent l'aliénation, celle-ci pourra avoir librement lieu.

Si l'un des associés n'exerce pas la préemption, les associés qui ont déclaré vouloir l'exercer auront une préemption ultérieure proportionnelle sur la portion revenant au premier: le vendeur devra le leur communiquer par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours et la préemption sera exercée dans les modes et les termes susvisés.

En tout cas la préemption pourra être exercée valablement seulement si le ou les associés qui l'exercent achètent globalement tout le lot d'actions et/ou les droits d'option mis en vente.

Dans le cas du non exercice du droit de préemption, l'associé aliénateur pourra vendre ou céder les actions et/ou les droits d'option dans un délai de soixante jours, à l'aspirant acheteur ou cessionnaire primitif, aux conditions établies initialement.

Dans le cas de désaccord sur l'évaluation des actions et/ou des droits d'option qui font l'objet de la préemption, on fait référence à ce qui est visé à l'article successif relatif à la Clause Compromissoire.

Dans le cadre de leur évaluation, le collège arbitral devra tenir compte de la situation patrimoniale de la société, de sa rentabilité, de la valeur des biens matériels et immatériels qu'elle possède, de sa position sur le marché ainsi que du prix et des conditions offertes par le potentiel acheteur, s'il semble en bonne foi, et de toute autre circonstance et condition qui sont normalement prises en considération aux fins de la détermination de la valeur des participations sociétaires, et notamment à une éventuelle "prime de majorité" dans le cas du transfert du lot de contrôle de la société. Le droit de préemption n'existe pas dans le cas de transfert entre les associés personnes physiques liées par des liens de parenté ou d'alliance jusqu'au second degré ou, si par la cession on constitue une société ou une personne juridique contrôlée de fait par le sujet qui exerce le contrôle et, par conséquent, sans un changement substantiel du contrôle des actions. L'associé qui n'a pas participé à l'approbation des délibérations concernant l'introduction ou l'élimination des contraintes à la circulation des titres actionnaires n'a pas le droit de se retirer de la société.

### Assemblées

**Art. 7. Assemblées des associés.** L'Assemblée régulièrement constituée représente l'universalité des associés et ses délibérations, prises conformément à la loi et au présent statut, contraignent tous les associés.

L'Assemblée est ordinaire et extraordinaire aux termes de la loi.

Quand des exigences particulières le demandent, selon l'avis sans appel du Conseil d'Administration, l'Assemblée ordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration dans un délai de cent quatre-vingt jours à compter de la clôture de l'exercice social aux termes de l'art. 2364 du Code Civil [italien].

**Art. 8. Droit de vote.** Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 9. Convocation de l'assemblée.** L'Assemblée des associés est convoquée par l'Organe Administratif même en dehors du siège de la société pourvu que ce soit en Italie, dans un autre état de l'Union Européenne ou dans la Confédération Helvétique, par lettre recommandée avec accusé de réception expédiée au domicile des associés au moins huit jours avant celui qui a été fixé pour la séance. Le téléfax ou le courrier électronique peuvent remplacer la lettre recommandée pourvu qu'ils garantissent l'information Immédiate sur les sujets à traiter.

L'avis de convocation pourra indiquer un autre jour pour la seconde ou la convocation ultérieure si, au cours de la séance précédente, l'assemblée n'était pas constituée légalement. Les assemblées réunies lors de la seconde convocation ou sur convocation ultérieure doivent se dérouler dans un délai de trente jours à partir de la date indiquée dans l'avis de première convocation de l'assemblée. L'avis de convocation peut indiquer au maximum une date ultérieure pour les assemblées successives à la seconde. L'assemblée réunie à la suite de l'ultérieure convocation ne peut avoir lieu le même jour que l'assemblée de la précédente convocation.

L'assemblée des associés est constituée valablement même dans le cas où l'on ne respecte pas les formalités susvisées pourvu que tout le capital social soit représenté, que la majorité des membres des organes administratifs et de contrôle y prennent part et que personne ne s'oppose au développement des sujets; les délibérations prises devront être communiquées en temps utile aux membres absents des organes administratifs et de contrôle.

Les assemblées ordinaires et extraordinaires de la société peuvent se dérouler avec des interventions situées dans plusieurs lieux, contigus ou distants, reliés en audio/vidéoconférence, à condition que la méthode collégiale et les principes de la bonne foi et de l'égalité soient respectés. Notamment il est nécessaire que:

- il soit permis au président de l'assemblée, même par l'entremise du bureau de la présidence, de constater l'identité et la qualité des personnes qui sont intervenues, de régler le déroulement de la séance, de constater et de proclamer les résultats du vote;
- il soit permis à la personne qui rédige le procès-verbal de percevoir de façon appropriée les faits de l'assemblée qui font l'objet de la verbalisation;
- il soit permis aux personnes qui sont intervenues de participer à la discussion et au vote simultané sur les sujets à l'ordre du jour;
- l'on indique dans l'avis de convocation les lieux reliés en audio/vidéoconférence par la société, dans lesquels les personnes intervenues pourront se rendre; le lieu où se trouveront le président et la personne qui rédigera le procès-verbal étant considéré comme celui où la réunion s'est déroulée.

**Art. 10. Intervention et Représentation à l'assemblée.** Les associés qui ont le droit de vote peuvent intervenir à l'Assemblée. Le dépôt préalable des actions n'est pas requis. Sans préjudice, quoi qu'il en soit, des différentes dispositions de la loi à ce propos.

Chaque associé peut se faire représenter aux Assemblées dans les limites visées à l'art. 2372 du Code Civil [italien] C'est au Président de l'Assemblée qu'il appartient de constater le droit d'intervenir à l'Assemblée.

**Art. 11. Présidence de l'assemblée.** L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration (en son absence ou en cas d'empêchement, par un Vice Président) ou, à défaut, par la personne désignée par l'Assemblée, à choisir parmi les membres du Conseil d'Administration et parmi les associés.

Le Président, avec le consentement de l'Assemblée, nomme un secrétaire, choisi même en dehors des associés et désigne, s'il l'estime opportun, deux scrutateurs.

Les délibérations de l'Assemblée résultent dans un procès-verbal signé par le Président, le Secrétaire et, éventuellement, par les scrutateurs et est transcrit sur un registre spécial des procès-verbaux de l'assemblée. Dans les cas prévus par la loi et quand le Président l'estime opportun, le procès-verbal est rédigé par un Notaire désigné par le Président.

**Art. 12. Validité des délibérations de l'assemblée.** Les délibérations de l'Assemblée sont valides si elles sont prises en présence et à la majorité visée à l'art. 2368 du Code Civil [italien] lors de la première convocation, et à la majorité visée à l'article 2369, si elles sont prises lors de la seconde convocation ou d'une convocation ultérieure.

### Administration et Représentation

**Art. 13. Conseil d'Administration.** La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de cinq à onze membres nommés par l'Assemblée, choisis même en dehors des Associés.

Le nombre des membres du Conseil dans les limites indiquées sera déterminé par l'assemblée chaque fois que l'ordre du jour prévoira des nominations d'administrateurs.

Les Administrateurs sont nommés pour une période qui ne dépasse pas trois exercices. Ils déchoient et sont remplacés conformément à la loi. Les administrateurs peuvent être réélus.

Les Administrateurs auront droit au remboursement des frais supportés en raison de leur mandat; l'Assemblée peut en outre leur assigner une indemnité annuelle ainsi que une indemnité de cessation du mandat.

Jusqu'à une disposition contraire de l'Assemblée, les Administrateurs sont liés à l'interdiction de concurrence visée à l'art. 2390 du Code Civil [italien].

**Art. 14. Remplacement des administrateurs.** Quand, pour toute raison que ce soit, la majorité des Administrateurs nommés fait défaut après la dernière nomination effectuée par l'Assemblée, les membres restants sont considérés également déchus et l'assemblée devra être convoquée pour la nomination du toute le Conseil d'Administration.

**Art. 15. Présidence du conseil - Vice présidents - Conseillers délégués.** Si l'Assemblée ne l'a pas fait, le Conseil élit le Président parmi ses membres et pourra nommer un ou plusieurs Vice Présidents ainsi qu'un ou plusieurs Conseillers Délégués.

Le Conseil d'Administration pourra également nommer un comité de direction et exécutif, en déterminant les limites de la procuration. Il nommera également un secrétaire choisi même en dehors du comité et des associés.

**Art. 16. Séances du conseil.** Le Conseil se réunit, soit au siège de la société soit ailleurs pourvu que ce soit en Italie, toutes les fois que le Président (en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, un Vice Président) l'estime nécessaire ou sur la requête écrite d'au moins deux de ses membres et, quoi qu'il en soit, au moins tous les 180 jours aux termes de l'art. 2381 du Code Civil [italien]. Les réunions du Conseil d'Administration pourront se dérouler même en vidéo-conférence, au moyen des systèmes informatiques de transmission des images et des sons qui permettent aux participants de se reconnaître réciproquement et le déroulement simultané de toutes les phases de la réunion, discussion et délibération, conformément à toutes les normes impératives de la loi.

**Art. 17. Convocations du conseil.** La convocation du Conseil devra être accomplie normalement par le Président (en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, un Vice Président) par un avis de convocation contenant l'ordre du jour, à expédier par lettre recommandée au moins cinq jours francs avant la séance à chaque Administrateur et Commissaire aux Comptes effectif. En cas d'urgence la convocation pourra être effectuée même dans un délai de deux jours seulement par télégramme ou par un autre avis résultant envoyé.

Le Conseil est, quoi qu'il en soit, valablement constitué même si l'on n'a pas respecté les formalités susdites, pourvu que tout le Conseil d'Administration et tout le Collège des Commissaires aux Comptes soient représentés et que personne ne s'oppose au développement des sujets.

**Art. 18. Validité des délibérations du conseil.** La présence effective de la majorité des membres nommés est requise pour la validité des délibérations du Conseil. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des présents. En cas d'égalité des voix, la voix de la Présidence est prépondérante.

**Art. 19. Pouvoirs de l'organe administratif.** Le Conseil d'Administration est investi des plus amples pouvoirs pour la gestion ordinaire et extraordinaire de la société et pourra donc accomplir tous les actes utiles ou nécessaires à réaliser le but de la société.

Il pourra également nommer les directeurs généraux et/ou les directeurs pour chaque branche d'activité, ainsi que les fondés de pouvoir pour certains actes ou catégories d'actes, en en déterminant les pouvoirs et éventuellement les rétributions.

Seuls les pouvoirs que la loi réserve impérativement à l'Assemblée restent exclus.

**Art. 20. Signature et Représentation de la société.** La représentation légale de la société revient au Président et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, aux Vice Présidents et aux Conseillers délégués, dans les limites des pouvoirs qui leur sont attribuées.

Les personnes susvisées, toujours séparément, représentent la société en justice avec la faculté de promouvoir des actions et des requêtes judiciaires et administratives pour chaque degré de juridiction, et même pour les procédures de révocation et de cassation, et de nommer en cas de nécessité des avocats et des procureurs ad litem.

Le Conseil d'Administration et les représentants légaux de la société pourront déléguer une partie de leurs pouvoirs à des tiers même non associés, relativement à de simples actes ou à des catégories d'actes.

### Collège des commissaires aux comptes

**Art. 21. Collège des commissaires aux comptes.** Le Collège des Commissaires aux Comptes, dont les fonctions sont fixées par la loi, se compose de trois commissaires effectifs et de deux suppléants, choisis et nommés selon la loi. Le mandat des Commissaires aux Comptes nommés de la façon susdite dure trois exercices. Les Commissaires aux Comptes déchoient et sont remplacés selon la loi. Les rétributions des Commissaires aux Comptes seront déterminées pendant toute la durée du mandat par l'assemblée au moment de la nomination.

Le Collège des Commissaires aux Comptes se réunit au moins tous les quatre vingt-dix jours à l'initiative de n'importe quel commissaire. Il est valablement constitué en présence de la majorité des commissaires et délibère avec les voix favorables de la majorité absolue des présents. Les réunions peuvent avoir lieu même à l'aide de moyens télématiques.

### Contrôle comptable

**Art. 22. Réviseur comptable.** L'audit comptable sur la société est exercé, sous les formes et avec les modalités prévues par la loi, par un réviseur comptable ou par une société d'audit, inscrits au registre institué auprès du Ministère de la Justice (ci-après le "Réviseur").

Le Réviseur, même moyennant des échanges d'informations avec le collège des commissaires aux comptes:

- vérifie au cours de l'exercice social, avec une fréquence au moins trimestrielle, la tenue régulière de la comptabilité de la société et l'examen correct des faits de la gestion dans les écritures comptables;
- vérifie si le bilan d'exercice et le bilan consolidé correspondent aux résultats des écritures comptables et des vérifications exécutées et s'ils sont conformes aux normes qui les réglementent;
- exprime, par une relation prévue à cet effet, un avis sur le bilan d'exercice et sur le bilan consolidé.

L'activité du contrôle comptable est notée sur un livre prévu à cet effet et conservé auprès du siège de la société.

L'assemblée, au moment de la nomination du Réviseur, doit également en déterminer la rétribution pendant toute la durée du mandat, qui ne pourra pas dépasser les trois exercices sociaux.

Le Réviseur doit posséder pendant toute la durée de son mandat les conditions requises prévues par la loi. A défaut de quoi il est inéligible ou déchoie de droit. Dans le cas de déchéance du Réviseur, les administrateurs sont tenus à convoquer sans plus tarder l'assemblée, pour la nomination du nouveau Réviseur.

Le Réviseur termine son mandat au moment de l'approbation du bilan de son dernier exercice social et peut être réélu.

### Bilan et Bénéfices

**Art. 23. Exercices sociaux.** L'exercice social est clos au 31 décembre de chaque année.

A la fin de chaque exercice le Conseil d'Administration procède à la formation du bilan conformément aux termes de la loi.

**Art. 24. Répartition des bénéfices.** Les bénéfices nets de chaque exercice, après avoir affecté une somme non inférieure à 5% (cinq pour cent) à la réserve légale jusqu'à ce que cette dernière atteigne le cinquième du capital social, resteront à la disposition de l'Assemblée, soit pour qu'elle les distribue entre les associés, soit pour qu'elle les affecte à des réserves ou dans d'autres buts soit pour qu'elle les reporte à nouveau. Le paiement des dividendes a lieu auprès des Caisses désignées par le Conseil d'Administration et dans un délai fixé par ce dernier.

**Art. 25. Prescription du dividende.** Les dividendes qui ne sont pas perçus dans un délai de cinq ans à compter du jour où ils sont devenus exigibles sont prescrits en faveur de la société.

### Domicile

**Art. 26. Domicile.** Le domicile et les autres données requises par la loi relativement aux associés, aux administrateurs et aux commissaires aux comptes, en ce qui concerne leurs rapports avec la société, sont ceux qui résultent des registres de la société.

### Dissolution et Liquidation

**Art. 27. Liquidation de la société.** Si l'on arrive à la dissolution de la société à n'importe quel moment et pour toute raison que ce soit, l'Assemblée établira les modalités de la mise en liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs en en déterminant les pouvoirs.

### Collecte de fonds et Financements

**Art. 28.** La collecte de fonds entre les associés est admise, mais ce exclusivement dans les limites prévues par la loi et selon les critères prévus par le C.I.C.R.[Comité International de la Croix-Rouge, ndt]

### Clause compromissoire

**Art. 29. Clause compromissoire.** Tout litige entre les associés ou entre les associés et la société ayant pour objet des droits disponibles au rapport social, exception faite de ceux pour lesquels la loi prévoit l'intervention obligatoire du ministère public, devra être résolu par un collège arbitral, constitué par trois arbitres, tous nommés par le Président de l'Associazione Industriali Bresciana [Association Industrielle de Brescia], qui devra les nommer dans un délai de 20 (vingt) jours à compter de la requête présentée par la partie la plus diligente. Si ledit président ne procède pas à la nomination dans le délai prévu, cette dernière sera requise, par la partie la plus diligente, au Président du Tribunal du lieu où se trouve le siège de la société.

Les arbitres nommés de la façon susvisée désigneront le Président du collège arbitral. A défaut d'accord, il sera nommé par le Président du Tribunal du lieu où se trouve le siège de la société.

Le siège du collège arbitral sera situé auprès du domicile du président du collège arbitral.

Le collège arbitral devra décider dans un délai de 90 (quatre-vingt-dix) jours à compter de la nomination. Le collège arbitral statuera en équité comme amiable compositeur.

Il est dès à présent établi de façon irrévocable que les résolutions et les décisions du collège arbitral seront contraignantes pour les parties.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la partie perdante, sauf en cas d'une décision différente du collège arbitral

Même les litiges promus par les administrateurs, liquidateurs et commissaires aux comptes ou ceux qui ont été promus à leurs égards, et qui ont pour objet des droits disponibles concernant le rapport social sont assujettis à la réglementation susvisée.

Pour tout ce qui n'est pas expressément prévu dans cet acte, on appliquera les dispositions de la loi en la matière.

### Renvoi

**Art. 30. Renvoi.** Dans le silence du statut, il sera fait application des lois en matière de société par actions.

COPIE SUR SUPPORT INFORMATIQUE CONFORME AU DOCUMENT ORIGINAL SUR SUPPORT EN PAPIER, AUX TERMES DE L'ART. 20 ALINEA 3 D.P.R. 44512000, QUI EST TRANSMIS A L'USAGE DU REGISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

UGO GUSSALLI BERETTA / GIOVANNI BATTISTA CALINI.

Référence de publication: 2009129456/609.

(090158407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

### **FundTap Luxembourg Funds, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 148.543.

### STATUTES

In the year two thousand and nine, on the ninth day of September.

Before the undersigned Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AVEQ International Trust, a Jersey Trust, having its registered office at Guardian Trust Company Ltd, PO Box 806, La Ronde, Devonshire Place, St Helier, Jersey, JE4 OTF, represented by its Trustees Guardian Trust Company Limited, here represented by Olivier Sciales, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 24 July 2009,

which initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

And

FundTap S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B145.603 (the "General Partner"),

represented by Olivier Sciales, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 17 July 2009,

which initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aforementioned parties are referred to hereafter as the "Shareholders". The appearing parties, acting in the above stated capacities, have required the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions (S.C.A.)) qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable (SICAV)), established as a specialised investment fund (Fonds d'Investissement Spécialisé (SIF)), the articles of incorporation (the "Articles") of which shall be read as follows:

#### **Preliminary title - Definitions**

"Administrative Agent"

Any administrative agent appointed by the Company from time to time.

"Appendix"

The relevant appendix of the Investment Memorandum specifying the terms and conditions of a specific Sub-Fund.

"Articles"

The articles of incorporation of the Company.

"Board"

The board of managers of the General Partner.

"Business Day"

Any day other than a Saturday, Sunday or other day that is a legal holiday under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or is a day on which banking institutions located in the Grand Duchy of Luxembourg are required by law or other governmental action to close.

"Class" or "Classes"

A class of Ordinary Shares issued by any of the Sub-Funds and any further classes of Ordinary Shares issued by any of the Sub-Funds.

"Custodian"

Any custodian appointed by the Company from time to time.

"Cut-Off Time"

The deadline, as specified for each Sub-Fund in the relevant Appendix, before which applications for subscription, redemption or conversion of Ordinary Shares of any Class in any Sub-Fund must be received by the Registrar and Transfer Agent in order to be dealt with on the following Valuation Day.

"Eligible Investors"

Institutional Investors, Professional Investors and/or Well-informed Investors within the meaning of article 2 of the Law of 2007.

"Euro" or "EUR"

The lawful currency of the European Union.

"General Partner"

FundTap S.à r.l, the Management Shareholder (associé gérant commandité) of the Company, a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg acting as the general partner and responsible for the management of the Company.

"Initial Offer"

First period during which investors will be offered to commit to subscribe to Ordinary Shares as determined by the Company in accordance with section "Issue of Shares" of the Investment Memorandum and specified within each Sub-Fund individually in the relevant Appendix to the Investment Memorandum.

"Initial Offering Period"

The period during which Ordinary Shares for a relevant Sub-Fund are first offered for subscription i.e. a period commencing from the date specified in the relevant Appendix and ending on the date specified in the relevant Appendix unless earlier terminated or extended by the General Partner.

"Initial Offering Price"

In relation to each Sub-Fund, the first offering price of Ordinary Shares in a Sub-Fund made pursuant to the terms and conditions of the Investment Memorandum and the relevant Appendix

"Institutional Investors"

Investors who are qualified as institutional investors according to guidelines or recommendations issued by the regulatory authority from time to time.

"Investment Memorandum"

The investment memorandum of the Company as may be amended from time to time.

"Investors"

Holders of Ordinary Shares issued by the Company.

"Management Fee"

An annual management fee to be paid by the Company as further described in the section "Expenses" of the Investment Memorandum and specified within each Sub-Fund individually in the relevant Appendix to the Investment Memorandum.

"Management Shares"

Management Shares which have been subscribed by the General Partner upon incorporation of the Company in its capacity as associé gérant commandité of the Company.

"Managers"

Any manager of the General Partner

"Net Asset Value" or "NAV"

The net asset value of the Company, of each Class, each Ordinary Share pursuant to the provisions set out in section "Determination of the Net Asset Value" of the Articles.

"Ordinary Shares"

Shares issued in different Sub-Funds and/or Classes pursuant to the Investment Memorandum and the Articles, which have been subscribed by the Eligible Investors.

"Performance Fee"

A Performance fee to be paid by the Company, as further described in the section "Expenses" of the Investment Memorandum and specified within each Sub-Fund individually in the relevant Appendix to the Investment Memorandum.

"Placement Fee"

A Placement fee to be paid by the Company, as further described in the section "Expenses" of the Investment Memorandum and specified within each Sub-Fund individually in the relevant Appendix to the Investment Memorandum.

"Professional Investors"

Investors qualified as professional investors under Annex II of Directive 2004/39 on investment services and regulated markets as amended from time to time.

"Redemption Day"

The Business Day as disclosed in the relevant Appendix to the Investment Memorandum on which Ordinary Shares in the relevant Sub-Fund are redeemable.

"Redemption Fee"

Any redemption fee which may be applicable to the Ordinary Shares of a relevant Class being redeemed as specified within each Sub-Fund in the relevant Appendix.

"Redemption Price"

The price corresponding on each Redemption Day to the corresponding Net Asset Value per Ordinary Share of the relevant Class after adjustment for:

- (i) Any accrual of Management Fees and Performance Fees due;
- (ii) Any Redemption Fee.

"Reference Currency"

The currency in which each Sub-Fund or Class is denominated.

"Registrar and Transfer Agent"

Any agent selected from time to time by the Company to perform all registrar and transfer agency duties required by Luxembourg law.

"Regulatory Authority"

The Luxembourg authority or its successor in charge of the supervision of the undertakings for collective investment in the Grand Duchy of Luxembourg.

"Share" or "Shares"

Ordinary Shares and Management Shares.

"Shareholder"

A holder of a Share of the Company.

"Sub-Fund" or "Sub-Funds"

Any Sub-Fund of the Company established by the Company in accordance with the Investment Memorandum and the Articles.

"Subscription"

Ordinary Shares in the relevant Sub-Fund that may be subscribed on a Subscription Day

"Subscription Application Form"

The form to be used for transacting Ordinary Shares.

"Subscription Day"

The Business Day as disclosed in the relevant Appendix to the Investment Memorandum on which Ordinary Shares in the relevant Sub-Fund may be subscribed.

"Subscription Price"

The price corresponding on each Valuation Day to the corresponding Net Asset Value per Ordinary Share of the relevant Class.

"US Person"

Any resident or person with the nationality of the United States or one of their territories or possessions or regions under their jurisdiction, or any other company, association or entity incorporated under or governed by the laws of the United States or any person falling within the definition of "US Person" under such laws.

"Valuation Day"

Each Business Day as at which the Net Asset Value will be determined for each Class in each Sub-Fund as it is stipulated in the relevant Appendix to the Investment Memorandum.

"Well-informed Investors"

Investors who (i) adhere in writing to the status of well-informed investors and (ii) either invest a minimum of EUR 125,000 in the Company or benefit from a certificate delivered by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/CE, another investment company within the meaning of Directive 2004/39/CE or a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC stating that they are experienced enough to appreciate in an adequate manner an investment in a specialised investment fund.

## Title I. Corporate main features

### Art. 1. Form & Denomination.

1.1 There is hereby established, among the subscribers and all persons who may become shareholders hereafter, a Luxembourg company in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions (S.C.A.)) qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable (SICAV)), established as a specialised investment fund (Fonds d'Investissement Spécialisé (SIF)) under the name of "FundTap Luxembourg Funds" (the "Company").

1.2 The Company shall be governed by the law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended from time to time (the "2007 Law") and the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

### Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner.

2.2 The General Partner is authorised to change the address of the Company within the municipality of the statutory registered office.

2.3 The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.4 In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such provisional measures, however, shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the 2007 Law. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be taken by the General Partner.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited duration. It may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders ruling as on matters of amendment to the Articles. However, the General Partner may establish Sub-Fund(s) for a limited or unlimited duration, as specified for each Sub-Fund in the Investment Memorandum issued by the Company, as amended from time to time.

### Art. 4. Object.

4.1 The purpose of the Company is to invest the funds raised from its investors in a pool of assets with the aim of spreading the investment risks and providing to its Shareholders the results of management of its portfolio within the widest meaning as permitted under the 2007 Law, while reducing investment risk through diversification.

4.2 The Company is an umbrella fund and as such provides investors with the choice of investment in a range of several separate Sub-Funds each of which relates to a separate portfolio of assets permitted by the 2007 Law with specific investment objectives, as described in the relevant Appendix to the Investment Memorandum.

4.3 A separate portfolio of assets is maintained for each Sub-Fund and is invested in accordance with the investment objective and policy applicable to that Sub-Fund as further described in the relevant Appendix. The Company is one single legal entity. However, the rights of the Shareholders and creditors relating to a Sub-Fund or arising from the setting up, operation and liquidation of a Sub-Fund are limited to the assets of that Sub-Fund.

4.4 The Company may take all measures and perform all operations which it shall judge to be expedient in terms of achieving or furthering its object in the broadest sense within the framework of the 2007 Law.

## Title II. Capital & Shares

### Art. 5. Share capital.

5.1 The initial share capital of the Company is thirty-one thousand two hundred fifty Euros (EUR 31,250.-), represented by one (1) "Management Share" - share subscribed by the unlimited shareholder (actionnaire gérant commandité) (the holder of such Management Share shall hereinafter be referred to as "Management Shareholder" or "General Partner")), without nominal value, and twenty-four (24) "Ordinary Shares" - shares subscribed by the "Ordinary Shareholders" (actionnaires commanditaire) of the Company, without nominal value (together with the Management Share the "Shares").

5.2 The share capital of the Company is represented by shares without nominal value and shall at all times be equal to its Net Asset Value, as determined in accordance with article 15 of the Articles and the Investment Memorandum.

5.3 The subscribed capital of the Company shall at all times be at least equal to the minimum fixed by the 2007 Law and the applicable current regulations, i.e. the equivalent of one million two hundred fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-). This minimum has to be reached within a period of twelve (12) months following the approval of the Company by the Luxembourg supervisory authority (Commission de Surveillance du Secteur Financier).



5.4 The Shares to be issued may, in accordance with article 6 of the present Articles, and as the General Partner shall elect, fall within various Classes comprising the Company's assets.

5.5 The proceeds of all Share issues in a specific Class shall be invested in a pool of assets in a Sub-Fund corresponding to such Class of Shares, according to the investment policy determined by the General Partner for the given Sub-Fund, with the aim of spreading the investment risks and taking account of the investment restrictions adopted by the General Partner.

#### **Art. 6. Classes of shares.**

6.1 The General Partner shall determine the investment objectives and policies of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Investment Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

6.2 The Company may offer different Classes of Ordinary Shares which may carry different rights and obligations. Such Classes of Ordinary Shares may be launched from time to time upon decision of the General Partner at its discretion.

6.3 Shareholders of the same Class will be treated equally pro-rata to the number of Ordinary Shares held by them.

#### **Art. 7. Liability of the shareholders.**

7.1 The Management Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities, which cannot be met out of the assets of the Company.

7.2 The Ordinary Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their investment, contribution and commitment in one or more Sub-Funds of the Company.

#### **Art. 8. Shares.**

8.1 Shares will only be issued in registered form.

8.2 Each Share (Management Shares and Ordinary Shares) carries one vote at the general meeting of Shareholders of the Company or at a Class meeting. Any resolution of a general meeting of Shareholders creating rights or obligations of the Company vis-à-vis third parties must be approved by the General Partner. Any resolution of a general meeting of Shareholders to the effect of amending the Articles must be passed with a quorum of fifty percent (50%) of the share capital, the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the votes cast and the consent of the General Partner. Each amendment to the Articles entailing a variation of rights of a Sub-Fund/Class must be approved by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company (respecting the quorum and majority requirements as above mentioned) and of a separate meeting(s) of the holders of Ordinary Shares of the relevant Sub-Fund(s)/Class(es) concerned (respecting the quorum and majority requirements as above mentioned).

8.3 All issued registered Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders (the "Register") which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the General partner, and such Register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each Share.

8.4 The inscription of the Shareholder's name in the Register evidences his right of ownership on such registered Shares. The Company shall normally not issue certificates for such inscription.

8.5 The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

8.6 Subject to the provisions of article 13 hereof, any transfer of registered Shares shall be entered into the Register.

8.7 Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Register. In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the Register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the Register by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

8.8 Payments of distributions, if any, will be made to Shareholders, in respect of registered Shares at their addresses indicated in the Register.

#### **Art. 9. Issue of shares.**

9.1 The General Partner is authorised to issue, at any time, an unlimited number of partly or fully paid-up different Classes of Ordinary Shares without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Ordinary Shares to be issued.

9.2 The net proceeds from the Subscriptions are invested as specified for each Sub-Fund in the relevant Appendix to the Investment Memorandum.

9.3 The General Partner shall maintain for each Sub-Fund a separate portfolio of assets. As between Shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Sub-Fund.

9.4 Ordinary Shares are exclusively restricted to Eligible Investors. This restriction is not applicable to the General Partner which may hold Management Shares without falling into one of these categories. The Management Shares have been issued upon incorporation of the Company. No further Management Shares will be issued.

9.5 Ordinary Shares may be issued in one or more Classes in each Sub-Fund by the General Partner; each Class having different features or being offered to different types of Investors, as more fully disclosed in the relevant Appendix to the Investment Memorandum for each Sub-Fund individually.

9.6 The inscription of the Shareholder's name in the Register evidences his/her/its right of ownership of such registered Ordinary Shares. A holder of registered Ordinary Shares shall receive upon request a written confirmation of his/her/its shareholding.

9.7 Fractional Ordinary Shares may be issued up to four (4) decimals of a Share. Such fractional Ordinary Shares shall be entitled to participation in the net results and in the proceeds of liquidation on a pro rata basis. Such fractions shall be subject to and carry the corresponding fraction of liability (whether with respect to nominal or par value, premium, contribution, calls or otherwise howsoever), limitations, preferences, privileges, qualifications, restrictions, rights and other attributes of a whole Ordinary Share of that Class. Any subscription monies received representing fractions less than 1/10000<sup>th</sup> of a whole Ordinary Share will be retained for the benefit of the relevant Class.

9.8 The Company is an umbrella structure and the General Partner is entitled to establish a pool of assets constituting a Sub-Fund within the meaning of article 71 of the 2007 Law for each Class of Ordinary Shares or for two (2) or more Classes of Ordinary Shares in the manner described below. The Company constitutes one single legal entity. However, by derogation to the provisions of article 2093 of the Luxembourg civil code, each pool of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Shareholders of that Sub-Fund and each Sub-Fund shall only be responsible for the liabilities which are attributable to such Sub-Fund. All the rights of investors and creditors in relation to each Sub-Fund are therefore limited to the assets of the Sub-Fund. Each Sub-Fund will be deemed to be a separate entity for the investors and creditors of the relevant Sub-Fund.

9.9 The General Partner may create each Sub-Fund for an unlimited or limited period of time. In the latter case, the General Partner may, at the expiry of the initial period of time, prorogue the duration of the relevant Sub-Fund once or several times. Details in relation to the different Classes of Ordinary Shares as well as the rights in relation thereto are set out for each Sub-Fund in the relevant Appendix to the Investment Memorandum.

9.10 Within a Sub-Fund, classes of Ordinary Shares may be defined and issued from time to time by the General Partner of the Company and may, inter alia, correspond to (without being limited to):

A specific distribution policy, such as entitling to distributions or not entitling to distributions and/or,

(i) A specific sales and redemption charge structure and/or,

(ii) A specific management or advisory fee structure and/or,

(iii) A specific distribution fee structure and/or,

(iv) A specific currency and/or,

(v) The use of different hedging techniques in order to protect in the reference currency of the relevant portfolio the assets and returns quoted in the currency of the relevant class of Ordinary Shares against long-term movements of their currency of quotation and/or,

(vi) Any other specific features applicable to one Class.

9.11. Ordinary Shares will participate equally with all the outstanding shares of the same Class in the Sub-Funds' assets and earnings and will have the redemption rights described in these Articles and further described in the relevant Appendix.

9.12 Ordinary Shares to be issued by the Company in relation to a specific Sub-Fund, may be subscribed for by investors during one or several offering periods, as decided by the General Partner, specified and disclosed for each Sub-Fund in the Investment Memorandum and its Appendix. Investors wishing to subscribe for Ordinary Shares must execute a Subscription Application Form.

9.13 Each Sub-Fund is described in more details in the relevant Appendix.

#### **Art. 10. Subscription and Payment of ordinary shares.**

10.1 For any of the Sub-Funds, Ordinary Shares of each available relevant Class are (subject to any specific terms as specified in the relevant Appendix) available for subscription (i) during an Initial Offering Period for such Class at the Initial Offering Price specified in the relevant Appendix together with any Placement Fee or other initial fee as may be set out in the relevant Appendix and (ii) after the Initial Offering Period as of each Subscription Day at the Subscription Price calculated as at the immediately preceding Valuation Day specified in the relevant Appendix together with any Placement Fee or other initial fee as may be set out in the relevant Appendix. In case subscription applications are received following the close of the Initial Offering Period but prior to the first Valuation Day in respect of a Class, then at the discretion of the General Partner, Ordinary Shares may be issued at the Initial Offering Price for the Class, together with any Placement Fee or other initial fees as set out in the relevant Appendix. The Subscription Price will be determined in the Reference

Currency as set forth in the next paragraph. In all cases any terms for subsequent subscriptions, if any, will be specified in the relevant Appendix. The General Partner may change, extend or shorten the Initial Offering Period for any Class of Shares at their absolute discretion at any time. The General Partner reserves the right to reject applications for Ordinary Shares of any available Class in their absolute discretion, without assigning any reason therefore.

10.2. The General Partner shall be authorised, without limitation and at any time, to issue additional Ordinary Shares for all Sub-Funds without granting existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Ordinary Shares. The initial and subsequent Subscription amounts in a single Sub-Fund/Class/Sub-class are set out in the relevant Sub-Fund's specifications. Initial Subscription for Ordinary Shares must be made by Investors by forwarding to the Registrar and Transfer Agent a duly completed Subscription Application Form.

10.3. The applicable minimum subscription and minimum additional subscription requirements for the subscription of Ordinary Shares of each Class will be specified in the relevant Appendix.

10.4. Applications for Ordinary Shares of any available Class for such Class must be made using the subscription application form relevant to that Appendix (the "Subscription Application Form") which must be received by the Registrar and Transfer Agent by facsimile on such date and by such time as determined by the General Partner and set out in the relevant Appendix (the "Cut-Off Time") and for the first subscription with the original copy thereof sent by post.

10.5. Subscription monies may be paid by applicants for Ordinary Shares in any Class in the relevant currency. The Registrar and Transfer Agent will normally only process applications upon receipt of cleared funds by the appropriate deadline as set out in the relevant Appendix. Subscription monies shall be remitted by telegraphic transfer to the relevant subscription account specified for the relevant currency of payment in the Subscription Application Form attached to the relevant Appendix. All bank collection or other charges imposed for such telegraphic transfer payments by an applicant shall be borne by and charged to that applicant.

10.6. The General Partner may, at any moment, in its sole discretion and for a limited or unlimited duration, decide to cease issuing new Ordinary Shares and to cease accepting any further subscriptions or conversions for any Ordinary Shares of any Class or of any relevant Sub-Fund in order inter alia to protect existing Shareholders or the Sub-Fund itself ("Hard Closing"). Alternatively, the General Partner may, at any moment, in its sole discretion and for a limited or unlimited duration, decide to cease accepting any further subscriptions or conversions for any Ordinary Shares of any Class or of any Sub-Fund from new investors only i.e. from investors who have not invested in the relevant Sub-Fund yet in order inter alia to protect existing Shareholders or the Sub-Fund itself ("Soft Closing"). These measures of Hard Closing or Soft Closing may be implemented with immediate effect by the General Partner in its sole discretion. The Shareholders of the Sub-Fund or of the Classes of Ordinary Shares subject to a Hard Closing or a Soft Closing will be informed in writing, at the latest, immediately after such Hard Closing or Soft Closing take place. The General Partner will not have to justify the reasons for implementing such Hard Closing or Soft Closing. A partially or totally closed Sub-Fund or Classes of Ordinary Shares can be re-opened for subscription or conversion when the circumstances which justified the Hard Closing or Soft Closing no longer prevail.

#### **Art. 11. Conversion of shares.**

11.1 Unless otherwise determined in the Appendix, any Shareholder is entitled to request the conversion of whole or part of his Ordinary Shares of one Class into Ordinary Shares of another Class, within the same Sub-Fund or from one Sub-Fund to another Sub-Fund subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as determined by the General Partner from time to time in the relevant Appendix of the Investment Memorandum. The price for the conversion of Ordinary Shares from one Class into another class shall be computed by reference to the respective Net Asset Value of the two (2) Classes of Ordinary Shares, calculated on the same Valuation Day not taking into account the conversion fee, if any.

11.2 If as a result of any request for conversion the number or the aggregate net asset value of the Ordinary Shares held by any shareholder in any class of Ordinary Shares would fall below the minimum investment set out in the relevant Appendix, the General Partner may refuse on a discretionary basis to convert the Ordinary Shares from one Class to another Class.

11.3 The Ordinary Shares which have been converted into Ordinary Shares of another Class or/and of another Sub-Fund shall be cancelled on the relevant Subscription Day.

11.4 No conversion fee will result from the conversion of Ordinary Shares from a class to another or/and from a Sub-fund to another.

#### **Art. 12. Redemption of shares.**

12.1 Ordinary Shares in relation to each Sub-Fund shall either be redeemable or not redeemable pursuant to the terms and conditions set forth in the Investment Memorandum and the applicable Appendix.

12.2 In case of redeemable Ordinary Shares, every shareholder shall have the right on each Redemption Day to require the Company to redeem the Ordinary Shares at the relevant Net Asset Value of such Ordinary Shares as of the relevant Redemption Day.

12.3 A redemption request will only be executed after the identity of the Shareholder and/or the beneficial owner has been established to the complete satisfaction of the Company. Payment will only be made to the respective Shareholder.

12.4 Written notice must be received by the Company not less than the number of Business Days indicated in the relevant Appendix prior to the Redemption Day as disclosed in the relevant Appendix. Request for redemption must be for either a number of Ordinary Shares or an amount denominated in the relevant currency of the Class of the Sub-Fund.

12.5 All redemption requests will be processed strictly in the order in which they are received, and each redemption shall be processed at the Net Asset Value of the said Ordinary Shares.

12.6 Neither the Company nor the Custodian or the General Partner are responsible for any delays or charges incurred at any receiving bank or settlement system.

12.7 The Company shall not have the right to satisfy payment of the Redemption Price in specie by allocating to the Shareholder investments from the portfolio of assets of the Company equal to the value of the shares to be redeemed.

12.8 If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate Net Asset Value of the Ordinary Shares held by any shareholder in any class of Ordinary shares of the relevant Sub-Fund would fall below the minimum investment set out in the relevant Appendix, then the General Partner may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such shareholder's holding of Ordinary Shares in the Sub-Fund or in the Company.

12.9 Further, if, with respect to any given Valuation Day, redemption requests pursuant to this article and conversion requests exceed a certain level determined by the General Partner in relation to the number of shares in issue in a specific class, the General Partner may decide that part or all of such requests for redemption or conversion will be deferred for a period and in a manner that the General Partner considers to be in the best interest of the Fund. Following that period, with respect to the next relevant Valuation Day, these redemption and conversion requests will be met in priority to later requests.

12.10 The Company may redeem shares whenever the General Partner considers a redemption to be in the best interests of the Company or a Sub-Fund.

12.11 The Redemption of Ordinary Shares of any Class and/or Sub-class of any Sub-Fund shall be suspended when the calculation of the Net Asset Value thereof is suspended.

**Art. 13. Transfer of shares.** A Shareholder may request the transfer of part or all of his Ordinary Shares to another person. The transfer may only be processed provided the Company is satisfied that the transferor and the transferee (who shall be an Eligible Investor and not a Prohibited Person) fulfil all the requirements applicable to redemption and subscription of Shares.

**Art. 14. Restrictions on shares ownership.**

14.1 The Company may restrict or prevent the ownership of Ordinary Shares in the Company by any person, firm or corporate body:

Who is not a Eligible Investor; or

- (i) If in the opinion of the General Partner such holding may be detrimental to the Company; or
- (ii) If it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign; or
- (iii) If as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred;
- (iv) If such person is a US Person.

Such person, firm or corporate body to be determined by the General Partner being herein referred to as "Prohibited Person". These conditions are not applicable to the Managers of the General Partner.

14.2 For such purposes, the General Partner is entitled to:

- (i) Decline to issue any Ordinary Shares and decline to register any transfer of a Ordinary Share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such Ordinary Shares by a Prohibited Person; and/or
- (ii) At any time, require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Ordinary Shares on the register of shareholders to furnish with any information, supported by affidavit, which the General Partner may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such Ordinary Shares by a Prohibited Person; and/or
- (iii) Decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of shareholders of the Company; and/or
- (iv) Where it appears to the General Partner that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Ordinary Shares, direct such shareholder to sell his Shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such shareholder fails to comply with the direction of the General Partner, the General Partner may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all Ordinary Shares held by such Shareholder at the last or next Redemption Day (whichever is the lowest); and/or
- (v) To compulsorily redeem the Ordinary Shares held by a Prohibited Person.

**Art. 15. Determination of the net asset value.**

15.1 The Net Asset Value per Share of each Class shall be calculated by the Administrative Agent under the ultimate responsibility of the General Partner with respect to each Valuation Day in accordance with Luxembourg law.

15.2 The Net Asset Value of each Sub-Fund will be provided in the Reference Currency. The Net Asset Value of each Class will be provided in the currency in which such Class is denominated.

15.3 The Net Asset Value per Ordinary Share is the Net Asset Value that can be properly allocated to the relevant Class divided by the number of Ordinary Shares of the relevant Class outstanding as of the relevant Valuation Day. The Net Asset Value will be rounded to two (2) decimal places.

15.4 The Subscription Price and the Redemption Price of the different Classes may differ as a result of the differing fee structure and/or distribution policy applicable to each Class.

15.5 The total net assets of the Company will be equal to the difference between the gross assets and the liabilities of the Company based on consolidated accounts prepared in accordance with Luxembourg GAAP, provided that the equity or liability interests attributable to Shareholders derived from these financial statements will be adjusted to take into account the fair (i.e. discounted) value of deferred tax liabilities (calculated on an undiscounted basis) as determined by the General Partner in accordance with its internal rules.

15.6 The valuation of the net asset value of the different classes of shares shall be made in the following manner:

#### 15.6.1 Assets of the Company

15.6.1.1 The assets of the Company shall include:

All cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;

- (i) All bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- (ii) All bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments in a manner not inconsistent with paragraph 15.6.2 below with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- (iii) All stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- (iv) All interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
- (v) The preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
- (vi) All other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

15.6.1.2 The value of the assets shall be determined as follows:

- (i) The value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes payable and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is reduced after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- (ii) The value of transferable securities, money market instruments and any financial assets admitted to official listing on any stock exchange or dealt on any regulated market shall be based on the last available closing or settlement price in the relevant market prior to the time of valuation, or any other price deemed appropriate by the General Partner;
- (iii) In the event that any assets are not listed or dealt on any stock exchange or on any regulated market or if with respect to assets listed or dealt on any stock exchange, or any regulated market the price as determined pursuant to subparagraph (ii) is, in the opinion of the General Partner, not representative of the value of the relevant assets, such assets are stated at fair market value or otherwise at the fair value at which it is expected they may resold, as determined in good faith by or under the direction of the General Partner;
- (iv) The liquidating value of futures, forward or options contracts not admitted to official listing on any stock exchange or dealt on any regulated market shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established prudently and in good faith by the General Partner, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward and options contracts admitted to official listing on any stock exchange or dealt on any regulated market shall be based upon the last available closing or settlement prices of these contracts on stock exchanges and regulated market on which the particular futures, forward or options contracts are traded on behalf of the Company; provided that if a future, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the General Partner may deem fair and reasonable;
- (v) Money market instruments with a remaining maturity of ninety (90) days or less will be valued by the amortized cost method, which approximates market value. Under this valuation method, the relevant Sub-Fund's investments are valued at their acquisition cost as adjusted for amortization of premium or accretion of discount rather than at market value.
- (vi) Units or shares of an open-ended undertaking for collective investment ("UCIs") will be valued at their last determined and available official net asset value, as reported or provided by such UCIs or its agents, or at their last estimated net asset values (i.e. estimates of net asset values) if more recent than their last official net asset values, provided that

due diligence has been carried out by the administrative agent, in accordance with instructions and under the overall control and responsibility of the General Partner, as to the reliability of such estimated net asset values. The Net Asset Value calculated on the basis of estimated net asset values of the target UCIs may differ from the Net Asset Value which would have been calculated on the relevant Valuation Day, on the basis of the official net asset values determined by the administrative agents of the target UCI. In case of significant differences between the estimated value and the final value of the target UCI, the Company may, at its discretion, recalculate the Net Asset Value for the relevant period. Units or shares of a closed-ended UCI will be valued in accordance with the valuation rules set out in items (ii) and (iii) above;

(vii) Interest rate swaps will be valued on the basis of their market value established by reference to the applicable interest rate curve.

Swaps pegged to indexes or financial instruments shall be valued at their market value, based on the applicable index or financial instrument. The valuation of the swaps tied to such indexes or financial instruments shall be based upon the market value of said swaps, in accordance with the procedures laid down by the General Partner.

Credit default swaps are valued on the frequency of the net asset value founding on a market value obtained by external price providers. The calculation of the market value is based on the credit risk of the reference party respectively the issuer, the maturity of the credit default swap and its liquidity on the secondary market. The valuation method is recognized by the General Partner and checked by the auditors.

Total return swaps or total rate of return swaps ("TRORS") will be valued at fair value under procedures approved by the General Partner. As these swaps are not exchange-traded, but are private contracts into which the Company and a swap counterparty enter as principals, the data inputs for valuation models are usually established by reference to active markets. However it is possible that such market data will not be available for total return swaps or TRORS near the Valuation Day. Where such markets inputs are not available, quoted market data for similar instruments (e.g. a different underlying instrument for the same or a similar reference entity) will be used provided that appropriate adjustments be made to reflect any differences between the total return swaps or TRORS being valued and the similar financial instrument for which a price is available. Market input data and prices may be sourced from exchanges, a broker, an external pricing agency or a counterparty. If no such market input data are available, total return swaps or TRORS will be valued at their fair value pursuant to a valuation method adopted by the General Partner which shall be a valuation method widely accepted as good market practice (i.e. used by active participants on setting prices in the market place or which has demonstrated to provide reliable estimate of market prices) provided that adjustments that the General Partner may deem fair and reasonable be made. The Company's auditors will review the appropriateness of the valuation methodology used in valuing total return swaps or TRORS. In any way the Company will always value total return swaps or TRORS on an arm-length basis.

All other swaps will be valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the General Partner;

(viii) The value of contracts for differences will be based, on the value of the underlying assets and vary similarly to the value of such underlying assets. Contracts for differences will be valued at fair market value, as determined in good faith pursuant to procedures established by the General Partner;

(ix) All other securities, instruments and other assets are valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the General Partner.

15.6.1.3 For the purpose of determining the value of the Company's assets, the Administrative Agent, having due regards to the standard of care and due diligence in this respect, may, when calculating the Net Asset Value, completely and exclusively rely, unless there is manifest error or negligence on its part, upon the valuations provided by:

(i) Various pricing sources available on the market such as pricing agencies (i.e., Bloomberg, Reuters) or fund administrators, or

(ii) Prime brokers and brokers, or

(iii) (A) Specialist(s) duly authorized to that effect by the General Partner, or

(iv) In the case no prices are found or when the valuation may not correctly be assessed, the Administrative Agent may rely upon the valuation provided by the General Partner

15.6.1.4 Adequate provisions will be made, Sub-Fund by Sub-Fund, for expenses to be borne by each of the Company's Sub-Fund's and off-balance-sheet commitments may possibly be taken into account on the basis of fair and prudent criteria.

15.6.1.5 The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of a Sub-Fund will be converted into the reference currency of such Sub-Fund at the rate of exchange on the relevant Valuation Day. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

15.6.1.6 The General Partner, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

#### 15.6.2 Liabilities of the Company

The liabilities of the Company shall include:

(i) All loans, bills and accounts payable;

(ii) All accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);

(iii) All accrued or payable expenses;

(iv) All known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company;

(v) An appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorized and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;

(vi) All other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise formation expenses, administrative expenses, fees payable to its investment administrator and adviser, including performance fees, fees and expenses payable to its General Partner, auditors and accountants, custodian and its correspondents, domiciliary and corporate agent, registrar and transfer agent, listing agent, any paying agent, any permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration of the directors (if any) and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage, and reasonable traveling costs in connection with the activity of the General Partner, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing, advertising and distributing Investment Memorandum, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, and the costs of any reports to Shareholders, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount on a prorata basis for yearly or other periods.

#### 15.6.3 Allocation of the assets and liabilities of the Company

The General Partner shall establish a Sub-Fund in respect of each Class of Shares and may establish a Sub-Fund in respect of two or more Classes of Shares in the following manner:

(i) If two or more Classes of Shares relate to one Sub-Fund, the assets attributable to such Classes shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the Sub-Fund concerned. The proceeds to be received from the issue of Shares of a Class shall be applied in the books of the Company to the Sub-Fund established for that Class of Shares, and the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-Fund attributable to the Class of Shares to be issued, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable to such Class or Classes shall be applied to the corresponding Sub-Fund subject to the provisions of this Article;

(ii) On each occasion when Shares are issued or redeemed, the Net Asset Value to be allocated to each Share and/or sub-class of Shares shall be increased or reduced by the amount received or paid out.

(iii) Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same Sub-Fund as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Sub-Fund;

(iv) Where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Class or Sub-Fund or to any action taken in connection with an asset of a particular class or Sub-Fund, such liability shall be allocated to the relevant class or Sub-Fund;

(v) In the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class of Shares or Sub-Fund, such asset or liability shall be allocated to all the Classes of Shares or Sub-Fund pro rata to the net asset values of the relevant Classes of Shares or Sub-Funds or in such other manner as determined by the General Partner acting in good faith. Each Class of Shares or Sub-Fund shall only be responsible for the liabilities which are attributable to such Class of Shares or Sub-Fund;

(vii) Upon the payment of distributions to the holders of any Class of Shares, the Net Asset Value of such Class of Shares shall be reduced by the amount of such distributions (causing a reduction in the amount of the net asset value to be allocated to the Shares of this Class). Whereas the Net Asset Value of accumulation Shares shall remain unchanged (causing an increase in the amount of the Net Asset Value to be allocated to accumulation shares).

15.7 All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

15.8 In the absence of bad faith, wrongful misconduct, gross negligence or manifest error, or except where otherwise expressly decided by the General Partner at its sole discretion, every decision in calculating the net asset value taken by the General Partner or by a designee of the General Partner in calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Company and on present, past or future shareholders. The result of each calculation of the Net Asset Value shall be certified by a manager or a duly authorized representative or a designee of the General Partner.

15.9 For the purpose of this Article:

(i) Shares of the Company to be converted / redeemed under articles 11 / 12 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the General Partner on the Valuation Day on which such

redemption is made and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

(ii) Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the Valuation Day on which such issue is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a claim due to the Company;

(iii) All investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the Reference Currency of the relevant Sub-Fund shall be valued after taking into account the market rates or rates of exchange in force on the relevant Valuation Day; and

(iv) Where on any Valuation Day the Company has contracted to:

- Purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- Sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the General Partner;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the General Partner.

#### **Art. 16. Suspension of the net asset value.**

16.1 The General Partner may temporarily suspend the determination of the Net Asset Value per Share of any particular Sub-Fund and the issue and redemption of its Ordinary Shares from its Shareholders as well as the conversion from and to Ordinary Shares of each Class:

(i) During any period when any of the principal stock exchanges, regulated market on which a substantial plan of the Company's investments attributable to such Sub-Fund is quoted, or when one or more foreign exchange markets in the currency in which a substantial portion of the assets of the Sub-Fund is denominated, are closed otherwise than for ordinary holidays or during which dealings are substantially restricted or suspended; or

(ii) When political, economic, military, monetary or other emergency events beyond the control, liability and influence of the Company make the disposal of the assets of any Sub-Fund impossible under normal conditions or such disposal would be detrimental to the interests of the shareholders; or

(iii) During any breakdown in the means of communication network normally employed in determining the price or value of any of the relevant Sub-Fund's investments or the current price or value on any market or stock exchange in respect of the assets attributable to such Sub-Fund; or

(iv) During any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of Ordinary Shares of such Sub-Fund or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of Ordinary Shares cannot, in the opinion of the General Partner, be effected at normal rates of exchange; or

(v) During any period when for any other reason the prices of any investments owned by the Company cannot promptly or accurately be ascertained; or

(vi) During any period when the General Partner so decides, provided all Shareholders are treated on an equal footing and all relevant laws and regulations are applied (1) as soon as an extraordinary general meeting of Shareholders of the Company or a Sub-Fund has been convened for the purpose of deciding on the liquidation or dissolution of the Company or a Sub-Fund and (2) when the General Partner is empowered to decide on this matter, upon its decision to liquidate or dissolve a Sub-Fund; or

(vii) Whenever exchanging or capital movements' restrictions prevent the execution of transactions on behalf of the Company; or

(viii) When exceptional circumstances might adversely affect Shareholders' interests or in the case that significant requests for subscription, redemption or conversion are received, the General Partner reserves the right to set the value of Ordinary Shares in one or more Sub-Funds only after having sold the necessary securities, as soon as possible on behalf of the Sub-Fund(s) concerned. In this case, subscriptions, redemptions and conversions that are simultaneously in the process of execution will be treated on the basis of a single Net Asset Value in order to ensure that all Shareholders having presented requests for subscription, redemption or conversion are treated equally.

16.2 Shareholders requesting subscription, redemption or conversion of their Ordinary Shares shall be notified by the Company on receipt of their request for subscription, redemption or conversion.

16.3 Suspended subscriptions, redemptions and conversions will be taken into account on the first Valuation Day after the suspension ends.

16.4 Such suspension as to any Class of Ordinary Shares shall have no effect on the calculation of the Net Asset Value per Ordinary Share, the issue, redemption and conversion of Ordinary Shares of any other Class or of any other relevant Sub-Fund(s).



### **Title III. Administration**

#### **Art. 17. Management.**

17.1 The Company shall be managed by FundTap S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, in its capacity as general partner and unique holder of Management Shares of the Company.

17.2 The General Partner is managed by a board of no less than three (3) Managers, whose names appear in the Investment Memorandum (it being understood that the number of Managers and their names as indicated in the Investment Memorandum may vary in accordance with the provisions of the 1915 Law and the conditions set forth in the Investment Memorandum and the articles of incorporation of the General Partner).

17.3 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as General Partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that an administrator, who needs not be a shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment to the Articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

17.4 Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the General Partner.

#### **Art. 18. Powers of the general partner and fees.**

18.1 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the object of the Company. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the General Partner.

18.2 The General Partner has responsibility for managing the Company in accordance with the Investment Memorandum and the Articles, Luxembourg law and other relevant legal requirements. The General Partner is responsible for implementing the investment policy of the Company subject to the risk diversification rules and investment restrictions set out in the Investment Memorandum. The General Partner is also responsible for selecting the Custodian, the Administrative Agent, the Paying Agent, the Registrar and Transfer Agent and other such agents as are appropriate.

18.3 The General Partner shall have namely the specific powers provided for in the articles of incorporation of the General Partner.

18.4 The General Partner is entitled to receive from each Class within each Sub-Fund a Management Fee payable on such terms as disclosed for each Sub-Fund individually in the relevant Appendix to the Investment Memorandum, plus a Performance Fee, if applicable.

18.5 The General Partner is entitled to receive transaction fees payable on such terms as disclosed for each Sub-Fund individually in the relevant Appendix to the Investment Memorandum.

#### **Art. 19. Removal of the general partner.**

19.1 The General Partner may not be removed by the Company and replaced by another general partner except for (i) a material and serious breach of the Articles, display of gross negligence, fraud or other serious wilful misconduct, or (ii) for any illegal acts of the General Partner to the extent such illegal acts may be considered by the general meeting of Shareholders as impacting its ability or "honorabilité" or appropriateness to perform its functions.

19.2 The removal, as mentioned above, which shall be effective immediately, requires a decision of the general meeting of Shareholders with an eighty percent (80%) majority of the votes cast at such meeting. Such general meeting of the Shareholders may be held at any time and called by the General Partner upon the request of Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the capital of the Company. Decisions shall be validly passed without the concurrence of the General Partner.

19.3 In case of removal, the General Partner shall procure that the Management Shares held by it at the time it is removed from office is forthwith transferred to any successor general partner that shall be appointed for the management of the Company and shall sign all acts, contracts and deeds and in general do all things that may be necessary to implement such transfer.

19.4 Upon a decision of the general meeting of Shareholders to remove the General Partner, the Company shall have the right to re-purchase the Management Shares at a price equal to the Subscription Price paid upon subscription of such Management Shares or to transfer such right to re-purchase (at the same purchase price) to the replacement general partner, and all Management Shares shall be transferred to the Company or to the replacement general partner, as the case may be, and such transfer shall be registered in the register of Shares of the Company with effect as of the date on which the Company is notified such purchase.

19.5 In case of removal, the Company shall issue no break-up fee to the General Partner and the latter shall not be entitled to any transaction payment in respect of which it has acted fraudulently.

#### **Art. 20. Signatory authority.**

20.1 Toward third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the General Partner represented by its legal representatives or any other person to which such power has been delegated by the General Partner.

20.2 No Ordinary Shareholder shall represent the Company.

**Art. 21. Conflict of interests.** The General Partner shall identify areas where the interests of Shareholders may conflict with those of other parties such as one or more of the directors or officers of the General Partner, the advisors, the service providers, in particular related parties, or other investors. It shall define rules and procedures for such cases to avoid, manage or disclose such conflicts of interest and to assure that the interests of Shareholders are protected and all Shareholders are treated equally.

#### **Title IV. Shareholders**

##### **Art. 22. General meeting of shareholders.**

22.1 Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. The general meeting of the Shareholders shall deliberate only on the matters which are not reserved to the General Partner by the Articles or by the law. In accordance with Article 111 of the 1915 Law, no decision of the general meeting of Shareholders will be validly taken without the prior approval of the General Partner.

22.2 Annual General Meeting. The annual general meeting of Shareholders is held at the registered office of the Fund in Luxembourg on the first Tuesday of February of each year at 2:00 pm (Luxembourg time).

22.3 Other General Meeting. The General Partner may convene other general meetings of the Shareholders. Such meetings must be convened if Shareholders representing ten percent (10%) of the Company's share capital so require. Such other general meetings will be held at such places and times as may be specified in the respective notices convening the meeting.

22.4 Convening notice. Notices of a general meeting and other notices will be given in accordance with Luxembourg law. Notices will specify the place and time of the meetings, the conditions of admission, the agenda, the quorum and the voting requirements will be given at least eight (8) Business Days prior to the meetings. If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the Shareholders can waive all convening requirements and formalities.

22.5 Presence, Representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings of the Shareholders. A Shareholder may act at any general meeting of the Shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.

22.6 Vote. Each Share entitles the holder thereof to one vote. Unless otherwise provided by law or by the Articles, all resolutions of the annual or ordinary general meeting of the Shareholders shall be taken by simple majority of votes of the Shareholders present or represented, regardless of the proportion of the capital represented but it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the General Partner.

22.7 Proceedings. The general meeting of the Shareholders shall be chaired by the General Partner or by a person designated by the General Partner. The chairman of the general meeting of the Shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of the Shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the Shareholders present. They together form the office of the general meeting of the Shareholders.

22.8 Minutes. The minutes of the general meeting of the Shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer. Copies or excerpts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner.

22.9 Written Resolutions. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the general meeting of the Shareholders may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each Shareholder. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

##### **Art. 23. General meetings of shareholders in a sub-fund or in a class of shares.**

23.1 The shareholders of the Class or Classes issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-Funds.

23.2 The shareholders of any Class in respect of any Class may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Class.

23.3 Article 22 applies to such meetings unless the context requires otherwise.

#### **Title V. Final provisions**

**Art. 24. Financial year.** The financial year of the Company begins on the first day of October and ends on the last day of September of each year, except for the first financial year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 30 September 2010.

##### **Art. 25. Auditors.**

25.1 The accounting data set out in the annual report of the Company shall be examined by one or several authorised independent auditors appointed by the general meeting of Shareholders and are remunerated by the Company.

25.2 The authorised independent auditors shall fulfil all duties prescribed by the 2007 Law.

**Art. 26. Dissolution and Liquidation.**

26.1 The dissolution of the Company will be decided in compliance with the 2007 Law and the 1915 Law.

26.2 At the proposal of the General Partner and unless otherwise provided by law and the Articles, the Company may be dissolved prior to the end of its term by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required to amend the Articles, and subject to the approval of the General Partner.

26.3 In particular, the General Partner shall submit to the general meeting of the Shareholders the dissolution of the Company when all investments of the Company have been disposed of or liquidated.

26.4 Whenever the share capital falls below two-thirds of the subscribed capital increased by the share premium, if any, indicated in article 5 of the Articles, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the General Partner. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by a simple majority of the validly cast votes, which for the avoidance of doubt shall not include abstention, nil vote and blank ballot paper.

26.5 The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the subscribed capital increased by the share premium, if any, falls below one-fourth (1/4) of the subscribed capital increased by the share premium, if any, set by article 5 of the Articles; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by shareholders holding one-fourth (1/4) of the shares represented and validly cast at the meeting.

26.6 The meeting must be convened so that it is held within a period of forty (40) days from ascertainment that the subscribed capital increased by the share premium, if any, have fallen below two-thirds (2/3) or one-fourth (1/4) of the legal minimum, as the case may be, or they have fallen below the amount of one million two hundred fifty thousand Euros (EUR 1250,00.-), as defined by the 2007 Law.

26.7 Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

26.8 Upon the termination of the Company, the assets of the Company will be liquidated in an orderly manner and all investments or the proceeds from the liquidation of investments will be distributed to the Shareholders in proportion to their holding of Shares.

**Art. 27. Dissolution of sub-funds.**

27.1 In the event that, for any reason whatsoever the value of the net assets in any Sub-Fund or the value of the net assets of any Class of Shares within a Sub-Fund has decreased below such an amount considered by the General Partner as the minimum level under which the Class and/or the Sub-Fund may no longer operate in an economic efficient way, or in the event that a significant change in the economic or political situation impacting such Class and/or Sub-Fund should have negative consequences on the investment of such Class and/or Sub-Fund, the General Partner may decide to compulsorily redeem all the shares of the relevant Class or Classes issued in such Sub-Fund. Such redemption will be made at the net asset value applicable on the day on which all assets attributable to such Sub-Fund have been realised. The decision of the General Partner will be published (either in newspapers to be determined by the General Partner or by way of a notice sent to the shareholders at their addresses indicated in the register of shareholders) prior to the effective date of the compulsory redemption and the publication will indicate the reasons for, and the procedures of the compulsory redemption operations.

27.2 Notwithstanding the powers conferred to the General Partner by the preceding paragraph, the Shareholders of any one or all Classes of Shares issued in any Sub-Fund may at a general meeting of such Shareholders, upon proposal from the General Partner, redeem all the Shares of the relevant Class or classes and refund to the Shareholders the Net Asset Value of their Shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of Shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of the validly cast votes.

27.3 Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of six (6) months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the "Caisse de Consignations" on behalf of the persons entitled thereto.

27.4 All redeemed Shares shall be cancelled.

27.5 The liquidation procedure will be verified by the Auditor of the Company as part of its audit of the annual report. The annual report must refer to the liquidation decision and describe the progress of the liquidation.

**Art. 28. The custodian.**

28.1 To the extent required by the 2007 Law, the Company shall enter into a custodian agreement with a banking or savings institution as defined by the Luxembourg law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended from time to time.

28.2 The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Law.

28.3 If the Custodian desires to retire, the General Partner shall use its best endeavours to find a successor custodian and will appoint it in replacement of the retiring Custodian. The General Partner may terminate the appointment of the

Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

**Art. 29. Statement.** Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships associations and any other organised group of persons whether incorporated or not.

**Art. 30. Severability.** The invalidity, illegality or unenforceability of any provisions of this Article shall not affect the validity of this article of incorporation. However, the invalid, illegal or unenforceable provision(s) will be replaced by valid, legal and enforceable similar provision(s) which best reflect the Shareholders' intention.

**Art. 31. Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2007 Law as such laws have been or may be amended from time to time.

**Art. 32. Amendments to the articles of incorporation.**

32.1 The Articles may only be amended by a general meeting of shareholders if the quorum and majority requirements provided by the 1915 Law. For the avoidance of doubt, such quorum and majority requirements shall be as follows: fifty percent (50%) of the shares issued must be present or represented at the general meeting and a super-majority of two thirds (2/3) of the votes cast is required to adopt a resolution with the consent of the General Partner. In the event that the quorum is not reached, the general meeting must be adjourned and re-convened. There is no quorum requirement for the second meeting but the majority requirement remains unchanged.

32.2 Each amendment to the Articles of the Company entailing a variation of rights of a Class must be approved, in addition, by an additional resolution of the holders of shares of the relevant Class(es) concerned subject to the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

*Subscription and Payment*

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

AVEQ International Trust .....	23 Ordinary Shares
FundTap S.à r.l. ....	1 Management Share
	<u>1 Ordinary Share</u>
Total: .....	25 Shares

Upon incorporation, the Shares were fully paid-up, so that the amount of thirty-one thousand two hundred fifty Euros (EUR 31,250.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

*Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on the 30 September 2010.

The first annual general meeting of Shareholders shall be held in 2011.

The first annual report of the Company will be dated 30 September 2010.

*Expenses*

The expenses, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately three thousand one hundred fifty-five Euro (EUR 3.155.-).

*First extraordinary general meeting of the shareholders.*

The above named parties, representing the entire subscribed share capital of the Company and considering themselves as duly convened, have immediately after the incorporation of the Company proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the Shareholders have resolved that:

1) The registered office of the Company shall be at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2) The Company shall enter into a custodian and paying agent agreement with ING Luxembourg S.A., a société anonyme incorporated under and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is 52, route d'Esch, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

3) The independent auditor of the Company shall be DELOITTE S.A., having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as auditor of the Fund for a period of one year. The term of office of the auditor shall expire at the close of the annual general meeting of Shareholders approving the annual accounts as of December 31, 2009.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le neuf septembre.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger ARRENSDORFF, résidant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

AVEQ International Trust, un trust constitué selon les lois de Jersey, ayant son siège social au Guardian Trust Company Ltd, PO Box 806, La Ronde, Devonshire Place, St Helier, Jersey, JE4 OTF, représentée par son Trustees, Guardian Trust Company Limited,

ici représentée par Olivier Sciales, avocat, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et/ou Katerina Kubova, employée privée, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 juillet 2009,

laquelle, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

Et

FundTap S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B145.603. ("Associé Gérant Commandité"),

ici représentée par Olivier Sciales, avocat, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et/ou Katerina Kubova, employée privée, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 juillet 2009,

laquelle, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Les parties susmentionnées désignées ci-après comme les "Associés".

Lesquels comparants, agissant en-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société en commandite par actions (S.C.A.) sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (SICAV), Fonds d'Investissement Spécialisé (SIF), dont elles ont arrêté les statuts (les "Statuts") comme suit:

### **Titre préliminaire - Définitions**

"Action" ou "Actions"

Les Actions Ordinaires et les Actions de Commandité.

"Actionnaire"

Un détenteur d'une Action de la Société.

"Actions de Commandité"

Actions de commandité qui ont été souscrite par l'Associé Gérant Commandité lors de la constitution de la Société en sa qualité d'associé gérant commandité de la Société.

"Actions Ordinaires"

Actions émises dans les différents Sous-Fonds et/ou les différentes Catégories conformément au Prospectus et aux Statuts, qui ont été souscrites par des Investisseurs Eligibles.

"Agent Administratif"

Tout agent administratif nommé de temps à autre par la Société.

"Agent de Transfert et de Registre"

Tout agent sélectionné de temps à autre par la Société pour exécuter tous les devoirs liés au registre et au transfert exigés par la loi luxembourgeoise.

"Annexe"

L'annexe correspondante du Prospectus indiquant les conditions générales d'un Sous-Fonds correspondant.

"Associé-Gérant Commandité"

FundTap S.à r.l., l'associé gérant commandité de la Société, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg agissant en tant que commandité et responsable pour la gestion de la Société.

"Autorité de Réglementation"

L'autorité luxembourgeoise ou son successeur en charge de la surveillance des organismes de placements financiers au Grand Duché de Luxembourg.

"Catégorie" or "Catégories"

Une catégorie d'Actions Ordinaires émises par un des Sous-Fonds et toute autre catégorie d'Actions Ordinaires qui seront émises par un des Sous-Fonds.

"Commission de Gestion"

Une commission de gestion annuelle payée par la Société telle que décrite dans la section "Dépenses" du Prospectus et précisée pour chaque Sous-Fonds individuellement dans l'Annexe correspondante du Prospectus.

"Commission de Placement"

Une commission de placement payée par la Société telle que décrite dans la section "Dépenses" du Prospectus et précisée pour chaque Sous-Fonds individuellement dans l'Annexe correspondante du Prospectus.

"Commission de Performance"

Une commission de performance payée par la Société telle que décrite dans la section "Dépenses" du Prospectus et précisée pour chaque Sous-Fonds individuellement dans l'Annexe correspondante du Prospectus.

"Commission de Rachat"

Toute commission de rachat qui pourra correspondre aux Actions Ordinaires de la Catégorie correspondante étant racheter comme précisé pour chaque Sous-Fonds dans l'Annexe correspondante.

"Conseil"

Le conseil de gérance de l'Associé-Gérant Commandité.

"Dépositaire"

Tout dépositaire nommé de temps à autre par la Société.

"Devise de Référence"

La devise dans laquelle chaque Sous-Fonds ou chaque Catégorie est libellée.

"Euro" ou "EUR"

La devise officielle de l'Union Européenne.

"Formulaire de Souscription"

Le formulaire devant être utilisé pour effectuer des opérations en lien avec les Actions Ordinaires.

"Gérants"

Tout gérant de l'Associé Gérant Commandité.

"Heure de Clôture"

L'heure limite, comme indiquée pour chaque Sous-Fonds dans l'Annexe correspondante, avant laquelle les formulaires de souscription ou de rachat ou de conversion d'Actions Ordinaires de toute Catégorie de tout Sous-Fonds doivent être reçus par l'Agent de Registre et de Transfert afin d'être traités lors du prochain Jour d'Evaluation.

"Investisseurs"

Détenteurs d'Actions Ordinaires émises par la Société.

"Investisseurs Avertis"

Investisseurs qui (i) déclarent par écrit qu'ils adhèrent à la qualité d'investisseur averti et (ii) soit investissent un minimum de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) dans la Société soit fournissent un certificat établi par un établissement de crédit au sens de la Directive 2006/48/CE, par une autre société d'investissement au sens de la Directive 2004/39/CE ou par une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE, certifiant son savoir-faire, son expérience et sa connaissance à apprécier adéquatement un investissement dans un fonds d'investissement spécialisé.

"Investisseurs Eligibles"

Les Investisseurs Institutionnels, les Investisseurs Professionnels et/ou les Investisseurs Avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2007.

"Investisseurs Institutionnels"

Investisseurs ayant la qualité d'investisseurs intentionnels conformément aux directives ou recommandations émises par l'autorité de réglementation de temps à autre.

"Investisseurs Professionnels"

Investisseurs ayant la qualité d'investisseurs professionnels aux termes de l'Annexe II de la Directive 2004/39 sur les services d'investissements et les marchés réglementés telle que modifiée de temps en temps.

"Jour d'Evaluation"

Tout Jour Ouvrable lors duquel la Valeur Nette d'Inventaire sera déterminée pour chaque Catégorie dans chaque Sous-Fonds comme précisé dans l'Annexe correspondante du Prospectus

"Jour de Rachat"

Le Jour Ouvrable tel que mentionné dans l'Annexe correspondante du Prospectus lors duquel les Actions Ordinaires du Sous-Fonds pertinent sont rachetables.

"Jour de Souscription"

Le Jour Ouvrable tel que précisé dans l'Annexe correspondante du Prospectus lors duquel des Actions Ordinaires du Sous-Fonds pertinent peuvent être souscrites.

"Jour Ouvrable"

Tout jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour qui est considéré comme un jour férié selon les lois du Grand Duché de Luxembourg ou un jour de la semaine au cours duquel les banques sont obligées de fermer du fait de la loi ou d'autres dispositions gouvernementales au Grand Duché de Luxembourg.

"Offre Initiale"

La première période lors de laquelle on proposera aux investisseurs de souscrire à des Actions Ordinaires comme établie par la Société en conformité avec la section "Emission des Actions" du Prospectus et spécifiée pour chaque Sous-Fonds individuellement dans l'Annexe correspondante du Prospectus.

"Période Initiale d'Offre"

La période pendant laquelle des Actions Ordinaires d'un Sous-Fonds pertinent sont en premier lieu offerte pour souscription, i.e une période commençant à la date spécifiée dans l'Annexe correspondante du Prospectus et se terminant à la date spécifiée dans l'Annexe correspondante du Prospectus à moins qu'elle ne soit étendue ou achevée par l'Associé Gérant Commandité.

"Personne US"

Tout résident ou toute personne ayant la nationalité des Etats Unis d'Amérique ou de l'un de ses territoires ou de l'une de ses possessions ou régions sous sa juridiction, ou toute autre société, association ou entité constituée et régie selon les lois des Etats Unis d'Amérique ou toute personne correspondant à la définition de Personne US selon ces lois.

"Prix de Rachat"

Le prix correspondant lors de chaque Jour de Rachat à la Valeur Nette d'Inventaire correspondante par Action Ordinaire de la Catégorie d'Actions concernée après ajustement de:

- (i) Toute augmentation du fait des Commissions de Gestion et des Commissions de Performance;
- (ii) Toutes les Commissions de Rachat.

"Prix de Souscription"

Le prix correspondant lors de chaque Jour d'Evaluation à la Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire de la Catégorie correspondante.

"Prix d'Offre Initial"

Pour chaque Sous-Fonds, le premier prix de souscription des Actions Ordinaires d'un Sous-Fonds faite conformément aux conditions générales du Prospectus et de l'Annexe correspondante.

"Prospectus"

Le prospectus de la Société tel que modifié de temps en temps.

"Souscription"

Les Actions Ordinaires dans le Sous-Fonds correspondant qui peuvent être souscrites lors du Jour de Souscription.

"Sous-Fonds"

Tout Sous-Fonds de la Société constitué par la Société en conformité avec le Prospectus et les Statuts.

"Statuts"

Les statuts de la Société.

"Valeur Nette d'Inventaire" or "VNI"

La valeur nette d'inventaire de la Société, de chaque Catégorie, de chaque Action Ordinaire telle que déterminée par les dispositions fixées dans l'article "Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire" des Statuts.

## **Titre I<sup>er</sup> . - Caractéristiques principales de la société**

### **Art. 1<sup>er</sup> . Nom & Forme.**

1.1 Il est établi, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront par la suite actionnaires, une société luxembourgeoise sous la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.), société d'investissement à capital variable (SICAV), organisée en tant que Fonds d'Investissement Spécialisé (SIF) sous le nom "FundTap Luxembourg Funds" (la "Société").

1.2 La Société sera régies conformément à la loi du 13 février 2007, régissant les fonds d'investissement spécialisés, telles que modifiée de temps à autre (ci-après, la "Loi de 2007") et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

## **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Des succursales, filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand Duché de Luxembourg soit à l'étranger par décision de l'Associé Gérant Commandité.

2.2 L'Associé Gérant Commandité est autorisé à transférer le siège social de la Société au sein de la ville de Luxembourg.

2.3 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.4 Dans le cas où l'Associé Gérant Commandité considère que des événements d'ordre politique, économique ou social surviendraient ou seraient imminents ou interférerait avec la communication de ce siège avec l'étranger et pourraient compromettre l'activité normale au siège social de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, demeurera une société régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg et en particulier la Loi de 2007. La décision de transfert du siège social à l'étranger sera prise par l'Associé Gérant Commandité.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts. Cependant, l'Associé Gérant Commandité pourra constituer des Sous-Fonds pour une période déterminée ou indéterminée, comme précisé pour chaque Sous-Fonds dans le Prospectus émis par la Société, tel que modifié de temps à autre.

## **Art. 4. Objet.**

4.1 L'objectif de la Société est d'investir les fonds réunis auprès de ses investisseurs dans un portefeuille d'avoirs, avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses Actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs, au sens le plus large dans le cadre de la Loi de 2007, tout en réduisant le risque d'investissement grâce à la diversification.

4.2 La société est un fonds à compartiments multiples et en tant que telle fournit aux investisseurs le choix d'investir dans une gamme de plusieurs Sous-Fonds distincts, chacun étant lié à un portefeuille d'avoirs séparé autorisé par la Loi de 2007 avec des objectifs d'investissement spécifique tels que décrit dans l'Annexe correspondante du Prospectus.

4.3 Un portefeuille d'avoirs distinct est maintenu pour chaque Sous-Fonds et est investi en conformité avec les objectifs d'investissement et la politique applicable à ce Sous-Fonds tels que décrit dans l'Annexe correspondante. La société est une entité juridique unique. Cependant, les droits des Actionnaires et des créanciers correspondant à un Sous-Fonds ou provenant de la création, d'opération et de la liquidation d'un Sous-Fonds sont limités aux avoirs de ce Sous-Fonds.

4.4 La Société pourra prendre toutes les mesures et entreprendre toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social dans un sens large, en restant toutefois dans les limites prévues par la Loi de 2007.

## **Titre II. - Capital et Actions**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital initial de la Société est de trente-et-un mille deux cent cinquante Euros (31.250,- EUR), représenté par une (1) "Action de Commandité" - action souscrite par l'actionnaire gérant commandité (le détenteur de cette Action de Commandité doit être défini ci-après comme l'"Actionnaire Commandité" ou l'"Associé Gérant Commandité"), sans valeur nominale, et vingt-quatre (24) "Actions Ordinaires" - actions souscrites par les "Actionnaires Commanditaires" de la Société, sans valeur nominale (ensemble avec l'Action de Commandité, les "Actions").

5.2 Le capital de la Société sera représenté par des actions sans valeur nominale et devra être à tout moment égal à sa Valeur Nette d'Inventaire, établie conformément à l'article 15 des Statuts et le Prospectus.

5.3 Le capital souscrit de la Société sera à tout moment au moins égal au minimum fixé par la Loi de 2007 et la législation en vigueur, i.e l'équivalent d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-). Ce montant minimum devra être atteint endéans une période de douze (12) mois suivant la date à laquelle la Société a été agréée par l'autorité de supervision luxembourgeoise (Commission de Surveillance du Secteur Financier).

5.4 Les Actions à émettre conformément à l'article 6 des présents Statuts pourront être émises, au choix de l'Associé Gérant Commandité, au titre de différentes Catégories comprenant les avoirs de la Société.

5.5 Le produit de toute émission d'actions relevant d'une Catégorie déterminée sera investi dans un portefeuille d'avoirs dans le Sous-Fonds correspondant à cette Catégorie d'Actions, selon la politique d'investissement déterminée par l'Associé Gérant Commandité pour ce Sous-Fonds, dans le but d'assurer une répartition des risques et prenant en considération les restrictions d'investissement déterminées par l'Associé Gérant Commandité.

### **Art. 6. Catégories d'actions.**

6.1 L'Associé Gérant Commandité devra déterminer les objectifs et les politiques d'investissement de la Société ainsi que la direction de la gestion et des affaires de la Société en lien avec ceux-ci, comme énoncé dans le Prospectus, en conformité avec les lois et réglementations applicables.



6.2 La Société peut offrir différentes Catégories d'Actions Ordinaires qui peuvent avoir des droits et des obligations différents. Ces Catégories d'Actions Ordinaires pourront être lancées de temps à autre suite à une décision de l'Associé Gérant Commandité à son entière discrétion.

6.3 Les Actionnaires de la même Catégorie seront traités équitablement au prorata du nombre d'Actions Ordinaires qu'ils détiennent.

#### **Art. 7. Responsabilité des actionnaires.**

7.1 L'Associé Gérant Commandité est conjointement et solidairement responsable pour toutes les dettes qui ne pourront pas être recouvertes sur les actifs de la Société.

7.2 Les Actionnaires Commanditaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'actionnaires lors des assemblées générales, et ne seront engagés que dans la limite de leurs investissements, apports et engagements envers un ou plusieurs Sous-Fonds de la Société.

#### **Art. 8. Actions.**

8.1 La Société émettra seulement des Actions nominatives.

8.2 Chaque Action (Actions de Commandité et Actions de Commanditaire) représente un droit de vote lors de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société ou lors d'une assemblée d'une Catégorie d'actions. Toute décision d'une assemblée générale des Actionnaires créant des droits ou des obligations de la Société envers un tiers doit être approuvée par l'Associé Gérant Commandité. Toute décision d'une assemblée générale des Actionnaires ayant pour effet de modifier les Statuts doit être passée avec un quorum de cinquante pourcent (50%) du capital social, l'accord de la majorité d'au moins deux tiers (2/3) des suffrages exprimés et le consentement de l'Associé Gérant Commandité. Toute modification des Statuts entraînant une modification des droits d'un Sous-Fonds/d'une Catégorie d'Actions doit être approuvée par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société (respectant les conditions de quorum et de majorité indiquées ci-dessus) et d'une (d') assemblée(s) distincte(s) des détenteurs d'Actions de Commanditaire du (des) Sous-Fonds concerné(s) ou de la (des) Catégorie(s) d'Actions concernée(s) (respectant les conditions de quorum et de majorité indiquées ci-dessus).

8.3 Toutes les Actions nominatives émises par la Société seront inscrites dans le registre des Actionnaires (le "Registre") qui sera conservé par la Société ou par une ou plusieurs personnes indiquées à cet effet par l'Associé Gérant Commandité, et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire des Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu comme indiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives détenues par lui et le montant payé pour chaque Action.

8.4 L'inscription du nom de l'actionnaire dans le Registre établit son droit de propriété sur les Actions nominatives. La Société n'émettra pas normalement de certificat pour une telle inscription.

8.5 La Société considérera la personne dont le nom figure dans le Registre comme le seul propriétaire des Actions. Envers la Société, les Actions sont indivisibles, puisque seulement un propriétaire est admis par Action. Les copropriétaires doivent nommer une personne unique en tant que leur représentant envers la Société.

8.6 Conformément aux dispositions de l'article 13 ci-dessous, tout transfert d'Actions nominatives sera inscrit dans le Registre.

8.7 Les Actionnaires autorisés à recevoir des Actions nominatives fourniront à la Société une adresse à laquelle tous les avis et annonces pourront être envoyés. Cette adresse sera également inscrite dans le Registre. Dans l'hypothèse où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société peut autoriser que mention en soit faite au Registre et l'adresse de l'actionnaire sera présumée être au siège social de la Société, ou à toute autre adresse pouvant être inscrite dans le registre des actionnaires de la Société de temps à autre, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit valablement communiquée à la Société par l'Actionnaire concerné. Un Actionnaire peut, à tout moment, faire modifier l'adresse inscrite au Registre au moyen d'une déclaration écrite envoyée au siège social de la Société, ou à toute autre adresse fixée en temps opportun par le conseil d'administration de la Société.

8.8 Les distributions éventuelles relatives aux Actions nominatives seront payées et envoyées aux Actionnaires à leur adresse respective inscrite dans le Registre.

#### **Art. 9. Emission d'actions.**

9.1 L'Associé Gérant Commandité est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation un nombre illimité d'Actions Ordinaires nouvelles entièrement libérées ou non de Catégories différentes, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux Actions Ordinaires à émettre.

9.2 Le produit net des Souscriptions est investi comme indiqué pour chaque Sous-Fonds dans l'Annexe correspondante du Prospectus.

9.3 L'Associé Gérant Commandité doit conserver pour chaque Sous-Fonds un portefeuille d'avoirs distinct. Entre les Actionnaires, chaque portefeuille d'avoirs sera investi au bénéfice exclusif du Sous-Fonds concerné.

9.4 Les Actions Ordinaires sont exclusivement réservées aux Investisseurs Eligibles. Cette restriction ne concerne pas l'Associé Gérant Commandité qui peut posséder des Actions de Commandité sans tomber dans l'une de ces catégories. Les Actions de Commandité ont été émises lors de la constitution de la Société. Aucune autre Action de Commandité ne sera émise.

9.5 Les Actions Ordinaires peuvent être émises dans une ou plusieurs Catégorie dans chaque Sous-Fonds par l'Associé Gérant Commandité; chaque Catégorie ayant des caractéristiques différentes ou étant offerte à différents types d'Investisseurs, comme décrit plus en détail dans l'Annexe correspondante du Prospectus pour chaque Sous-Fonds individuellement.

9.6 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le Registre prouve sa propriété de ces Actions Ordinaires nominatives. Un détenteur d'Actions Ordinaires nominatives doit recevoir à sa demande écrite une confirmation de son actionnariat.

9.7 Des fractions d'Actions Ordinaires peuvent être émises jusqu'à quatre (4) décimaux. Ces fractions d'Actions Ordinaires auront le droit de participer au résultat net et au boni de liquidation sur une base proratisée. Ces fractions seront soumises et supporteront la fraction correspondante de responsabilité (que cela soit par rapport à la valeur nominale ou la valeur ou pair, les primes, les contributions, les appels de fonds ou autrement), les limitations, les droits de préférences, les privilèges, les réserves, les restrictions, les droit et les autres attributs d'une Action Ordinaire pleine et entière de cette Catégorie. Tous fonds provenant de la souscription reçus représentant une fraction inférieure à 1/10000 d'une Action Ordinaire pleine et entière sera conservée pour le bénéfice la Catégorie concernée.

9.8 La Société est à une structure à compartiments multiples et l'Associé Gérant Commandité peut établir un portefeuille d'avoirs constituant un Sous-Fonds au sens de l'article 71 de la loi de 2007 pour toutes les catégories d'Actions Ordinaires ou pour deux (2) Catégories ou plus d'Actions Ordinaires de la façon décrite ci-dessous. La Société constitue une seule entité juridique. Cependant, par dérogations aux dispositions de l'article 2093 du code civil luxembourgeois, chaque portefeuille d'avoirs pourra être investi au bénéfice exclusif des Actionnaires concernés de ce Sous-Fonds et chaque Sous-Fonds sera seulement responsable des dettes qui sont attribuables à ce Sous-Fonds. Tous les droits des investisseurs et des créanciers en lien avec le Sous-Fonds sont par conséquent limités aux avoirs du Sous-Fonds. Chaque Sous-Fonds sera considéré comme une entité distincte pour les investisseurs et les créanciers du Sous-Fonds concernés.

9.9 L'Associé Gérant Commandité pourra constituer chaque Sous-Fonds pour une durée indéterminée ou déterminée. Dans ce dernier cas, l'Associé Gérant Commandité pourra, à l'expiration du temps de la période initiale, proroger la durée du Sous-Fonds concerné une ou plusieurs fois. Les détails par rapport aux différentes Catégories d'Actions Ordinaires ainsi que les droits qui y sont attachées sont fixés pour chaque Sous-Fonds dans l'Annexe correspondante du Prospectus.

9.10 Au sein de chaque Sous-Fonds, des catégories d'Actions Ordinaires peuvent être définies et émises de temps à autre par l'Associé Gérant Commandité et pourront notamment (cette liste n'étant pas limitative) correspondre à:

- (i) Une politique spécifique de distribution, en vue d'autoriser des distributions ou non; et/ou
- (ii) Une structure spécifique quant aux frais en matières de vente et de rachat; et/ou
- (iii) Une structure spécifique en matières de frais de gestion ou de conseils; et/ou
- (iv) Une structure spécifique de répartition de frais; et/ou
- (v) Une monnaie spécifique; et/ou
- (vi) L'utilisation de différentes techniques de couverture, en vue de protéger, dans la monnaie de référence du portefeuille concerné, les actifs et rendements d'actifs contre la dépréciation à long terme de la monnaie de référence de la Catégorie d'Actions Ordinaires concernée contre tous mouvements de longue durée de la cotation de leur devise; ou
- (vii) Toutes autres caractéristiques spécifiques applicables à une Catégorie.

9.11. Des Actions Ordinaires participeront équitablement avec toutes les actions en suspens de la même Catégorie dans les avoirs et recettes du Sous-Fonds et auront les droits de rachat décrit dans ces Statuts et décrit plus en détail dans l'Annexe concernée.

9.12 Des Actions Ordinaires à émettre de la Société en lien avec un Sous-Fonds particulier, pourront être souscrite par des investisseurs pendant une ou plusieurs périodes d'offre, comme décidé par l'Associé Gérant Commandité, précisé et spécifié pour chaque Sous-Fonds dans le Prospectus et son Annexe. Des investisseurs désirant souscrire à des Actions Ordinaires doivent remplir un Formulaire de Souscription.

9.13 Chaque Sous-Fonds est décrit plus en détail dans l'Annexe concernée.

#### **Art. 10. Souscription et Paiement d'actions ordinaires.**

10.1 Dans chaque Sous-Fonds, des Actions Ordinaires de chaque Catégorie d'Actions (sous réserve des dispositions spécifiques telles qu'indiquées dans l'Annexe correspondante) disponible seront offerte à la souscription (i) durant une Période Initiale d'Offre pour cette Catégorie au Prix Initial d'Offre indiqué dans l'Annexe concerné ensemble avec toute Commission de Placement ou toutes autres commissions initiales comme indiqué dans l'Annexe concerné et (ii) après la Période Initiale d'Offre lors de chaque Jour de Souscription au Prix de Souscription calculé immédiatement au Jour d'Evaluation précédent, comme indiqué dans l'Annexe concerné, avec toute Commission de Placement ou toutes autres commissions initiales tel que cela peut être indiqué dans l'Annexe concerné. Dans ces circonstances, si des demandes de souscription sont reçues après la fermeture de la Période Initiale d'Offre mais avant le premier Jour d'Evaluation à l'égard d'une Catégorie, alors à la discrétion de l'Associé Gérant Commandité, des Actions Ordinaires pourront être émises au Prix de Souscription Initiale pour la Catégorie, ensemble avec toute commission de placement ou toutes autres commissions initiales comme indiqué dans l'Annexe concernée. Le Prix de Souscription sera indiqué dans la Devise de Référence comme mentionné dans le paragraphe suivant. Dans tous les cas toutes les conditions pour des souscriptions ultérieures, le cas échéant, seront indiquées dans l'Annexe concernée. L'Associé Gérant Commandité est autorisé à

modifier, allonger ou réduire la Période Initiale d'Offre pour toute Catégorie d'Actions à son entière discrétion à tout moment. L'Associé Gérant Commandité se réserve le droit de rejeter toute demande de souscription pour des Actions Ordinaires à son entière discrétion, sans avoir besoin de donner de raison spécifique.

10.2 L'Associé Gérant Commandité est autorisé à émettre, sans limitation et à tout moment, un nombre illimité d'Actions Ordinaires, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les Actions Ordinaires à émettre. Les montants de souscription initiaux et suivants dans un Sous-Fonds unique / une Catégorie unique / une Sous-catégorie unique sont fixés dans les dispositions du Sous-Fonds. Les Souscriptions Initiales pour les Actions Ordinaires doivent être faites par l'Investisseur en envoyant à l'Agent de Transfert et de Registre un Formulaire de Souscription dûment rempli.

10.3 Les obligations applicables minimum pour la souscription et les souscriptions additionnelles d'Actions Ordinaires pour chaque Catégorie seront précisées dans l'Annexe concernée.

10.4 Les demandes de souscriptions pour les Actions Ordinaires de toutes Catégories disponible pour cette Catégorie doivent être faites en utilisant les formulaires de souscription correspondant à cette Annexe (le "Formulaire de Souscription") qui doivent être reçus par l'Agent de Transfert et de Registre par fax à la date et à l'heure indiqués par l'Associé Gérant Commandité et précisés dans l'Annexe correspondante (l'"Heure de Clôture") et pour la première souscription la copie de l'originale devra être envoyée par courrier.

10.5 L'argent de la souscription peut être payé par les souscripteurs pour les Actions Ordinaires de toute Catégorie dans la devise pertinente. L'Agent de Transfert et de Registre n'exécutera les demandes normalement que suite à la réception des fonds disponibles dans le temps imparti comme indiqué dans l'Annexe concerné. L'argent de la souscription pourra être remis par virement télégraphique au compte de souscription pertinent dans la devise de paiement correspondante tel qu'indiqué dans le Formulaire de Souscription attaché à l'Annexe correspondante. Toutes les commissions de la banque ou autre frais supportés pour un tel paiement par virement télégraphique par un applicant seront supportés et payés par cet applicant.

10.6 L'Associé Gérant Commandité, à tout moment, et à son entière discrétion et pour une durée limitée ou illimitée, peut décider de cesser d'émettre de nouvelles Actions Ordinaires et d'accepter toutes nouvelles souscriptions ou conversion pour toutes Actions Ordinaires de toute Catégorie ou de tout Sous-Fonds pertinent afin entre autre de protéger les Actionnaires existants ou le Sous-Fonds lui-même ("Clôture Ferme"). Alternativement, l'Associé Gérant Commandité, à tout moment, et à son entière discrétion et pour une durée limitée ou illimitée, peut décider de cesser d'émettre de nouvelles Actions Ordinaires et d'accepter toutes nouvelles souscriptions ou conversion pour toutes Actions Ordinaires de toute Catégorie ou de tout Sous-Fonds de nouveaux investisseurs seulement i.e d'investisseurs qui n'ont pas investi dans le Sous-Fonds concerné afin entre autre de protéger les Actionnaires existants ou le Sous-Fonds lui-même ("Clôture Souple"). Ces mesures de Clôture Ferme et de Clôture Souple pourront être mises en place immédiatement par l'Associé Gérant Commandité à son entière discrétion. Les Actionnaires du Sous-Fonds ou de la Catégorie d'Actions Ordinaires soumis à une Clôture Ferme ou à une Clôture Souple seront informés par écrit, au plus tard, immédiatement après que cette Clôture Ferme ou cette Clôture Souple ait été mise en place. L'Associé Gérant Commandité n'aura pas à justifier les raisons de la mise en place de cette Clôture Ferme ou cette Clôture Souple. Un Sous-Fonds ou une Catégorie d'Actions Ordinaires partiellement ou totalement peut être ré-ouverte à la souscription ou à la conversion lorsque les circonstances qui justifient la Clôture Ferme ou la Clôture Souple n'existent plus.

#### **Art. 11. Conversion d'actions.**

11.1 A moins qu'il n'en soit autrement déterminé dans l'Annexe, tout Actionnaire est autorisé à demander la conversion de tout ou partie de ses Actions Ordinaires d'une Catégorie à une autre, au sein d'un même Sous-Fonds ou d'un Sous-Fonds vers un autre, sous réserve des conditions générales et du paiement de ces charges et commissions, telles qu'éventuellement déterminées par l'Associé Gérant Commandité de temps à autre dans l'Annexe correspondante du Prospectus. Le prix de conversion des Actions Ordinaires d'une Catégorie à une autre sera calculé par référence à la Valeur Nette d'Inventaire respective des deux Catégories d'Actions Ordinaires concernées, calculée au même Jour d'Evaluation sans tenir compte le cas échéant des commissions de conversion.

11.2 Au cas où une demande de conversion aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des Actions Ordinaires détenues par tout Actionnaire dans une Catégorie d'Actions Ordinaires déterminée en dessous de l'investissement minimum, tel que déterminé dans le l'Annexe pertinente, l'Associé Gérant Commandité pourra refuser, à sa discrétion, de convertir les Actions Ordinaires d'une Catégorie à une autre.

11.3 Les Actions Ordinaires converties en Actions Ordinaires d'une autre Catégorie ou d'un autre Sous-Fonds seront annulées au Jour d'Evaluation concerné.

11.4 Aucun commission de conversion ne proviendra de la conversion d'Actions Ordinaires d'une Catégorie à une autre ou d'un Sous-Fonds vers un autre.

#### **Art. 12. Rachat des actions.**

12.1 Des Actions Ordinaires de tout Sous-Fonds peuvent être rachetables ou non suivant les conditions générales prévues dans le Prospectus et l'Annexe concernée.

12.2 Concernant les Actions Ordinaires rachetables, Tout Actionnaire a le droit lors de chaque Jour de Rachat d'obliger la Société à racheter des Actions Ordinaires à la Valeur Nette d'Inventaire correspondante de ces Actions Ordinaires au Jour de Rachat donné.

12.3 Une demande de rachat ne sera seulement effectuée qu'après que l'identité de l'Actionnaire et/ou du bénéficiaire économique ait été établie à l'entière satisfaction de la Société. Le paiement sera fait à l'Actionnaire correspondant.

12.4 Un avis écrit doit être reçu par la Société au minimum le nombre de Jour Ouvrable indiqué dans l'Annexe concerné avant le Jour de Rachat comme indiqué dans l'Annexe concerné. La demande de rachat peut être soit pour un nombre d'Actions Ordinaires ou pour un montant indiqué dans la devise correspondante de la Catégorie du Sous-Fonds.

12.5 Toutes demandes de rachat seront exécutées strictement dans l'ordre dans lequel elles arrivent, et chaque rachat sera effectué à la Valeur Nette d'Inventaire totale des Actions Ordinaires données.

12.6 Ni la Société, ni l'Associé Gérant Commandité ni le Dépositaire ne peuvent être tenus responsables de tout retard ou frais exposé par toute banque destinataire ou système de règlement.

12.7 La Société n'aura pas le droit de réaliser des paiements du Prix de Rachat en nature en allouant aux Actionnaires des investissements du portefeuille d'avoirs de la Société égaux à la valeur des actions rachetées.

12.8 Si, à la suite d'une demande de rachat, le nombre ou la Valeur Nette d'Inventaire totale des Actions Ordinaires détenues par tout actionnaire, dans toute classe d'Actions Ordinaires du Sous-Fonds concerné, descend sous seuil de l'investissement minimum précisé dans l'Annexe concernée, alors l'Associé Gérant Commandité pourra décider que cette demande de rachat soit traitée comme une demande de rachat portant sur la totalité des Actions Ordinaires détenues par l'Actionnaire en question dans le Sous-Fonds concerné de la Société.

12.9 Par ailleurs, si, à l'égard de tout Jour d'Evaluation donné, les demandes de rachat conformément à cet article sont supérieurs à un certain montant déterminé par l'Associé Gérant Commandité par rapport au nombre d'actions émises dans une catégorie particulière, l'Associé Gérant Commandité pourra décider que tout ou partie de ces demandes de rachat ou de conversion seront remises à une période et d'une façon que l'Associé Gérant Commandité considérera être dans le meilleur intérêt de la Société. Après cette période, au Jour d'Evaluation suivant, ces demandes de rachat et de conversion seront traitées en priorité par rapport à des demandes ultérieures.

12.10 La Société pourra racheter les actions à tout moment lorsque l'Associé Gérant Commandité considère qu'un rachat est dans le meilleur intérêt de la Société ou d'un Sous-Fonds.

12.11 Le rachat des Actions Ordinaires de toute Catégorie et/ou sous-catégorie de tout Sous-Fonds devra être suspendu lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire est suspendu.

**Art. 13. Transfert d'actions.** Un Actionnaire pourra demander le transfert d'une partie ou de la totalité de ses Actions Ordinaires à une autre personne. Le transfert ne pourra avoir lieu que si la Société considère que le transférant et l'acquéreur (qui doit être un Investisseur Eligible et non une Personne Non Autorisée) remplissent toutes les conditions applicables aux rachats et à la souscription des Actions.

**Art. 14. Restrictions à la propriété des actions.**

14.1 La Société peut restreindre ou empêcher la détention des Actions Ordinaires de la Société par toute personne, entreprise ou société:

- (i) Qui n'est pas un Investisseur Averti; ou
- (ii) Si, de l'avis de l'Associé Gérant Commandité, une telle détention peut être préjudiciable pour la Société; ou
- (iii) Si elle peut entraîner une violation légale ou réglementaire, qu'elle soit luxembourgeoise ou étrangère; ou
- (iv) S'il en résultait que la Société serait exposée à des inconvénients d'ordre fiscal ou à d'autres inconvénients financiers qu'elle n'aurait pas autrement encourus; ou
- (v) Si cette personne est une Personne US.

Une telle personne, firme ou société, à déterminer par l'Associé Gérant Commandité, sera désignée ci-après comme une "Personne Non Autorisée". Ces conditions ne sont pas applicables à l'Associé Gérant Commandité.

14.2 A de telles fins, l'Associé Gérant Commandité est autorisé à:

(i) Refuser l'émission de toute Action Ordinaire et l'inscription de tout transfert d'Action Ordinaire, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou la détention de ces Actions Ordinaires à une Personne Non Autorisée; et / ou

(ii) A tout moment, demander à toute personne figurant au Registre, ou à toute autre personne cherchant à s'y faire inscrire, de lui fournir tout renseignement que l'Associé Gérant Commandité estime nécessaires, appuyés, si nécessaire, d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces Actions Ordinaires appartiennent ou vont appartenir économiquement à une Personne Non Autorisée; et / ou

(iii) Refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale des actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Non Autorisée; et / ou

(iv) S'il apparaît à l'Associé Gérant Commandité qu'une Personne Non Autorisée, seule ou ensemble avec d'autres personnes, est le bénéficiaire économique d'Actions Ordinaires, lui enjoindre de vendre ses Actions et de prouver cette vente à la Société dans les trente (30) jours de cette injonction. Si l'Actionnaire en question manque à l'injonction de

l'Associé Gérant Commandité, celui-ci pourra procéder ou faire procéder au rachat forcé de l'ensemble des Actions Ordinaires détenues par l'Actionnaire en question le dernier ou le Jour de Rachat suivant (lequel est le plus bas); et ou

(v) De racheter obligatoirement les Actions Ordinaires détenues par une Personne Non Autorisée.

#### **Art. 15. Calcul de la valeur nette d'inventaire.**

15.1 La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Catégorie sera calculée par l'Agent Administratif sous la responsabilité ultime de l'Associé Gérant Commandité par rapport à chaque Jour d'Evaluation en conformité avec la loi luxembourgeoise.

15.2 La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Sous-Fonds sera fournie dans la Devise de Référence. La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Catégorie sera fournie dans la devise dans laquelle cette Catégorie est libellée.

15.3 La Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire est la Valeur Nette d'Inventaire qui peut être allouée correctement à la Catégorie correspondante divisée par le nombre d'Actions Ordinaires de la Catégorie correspondante existantes à la date du Jour d'Evaluation. La Valeur Nette d'Inventaire sera arrondie au deuxième (2) décimal.

15.4 Le Prix de Souscription et le Prix de Rachat des différentes Catégories pourront varier du fait des variations dans la structure de rémunération et/ou de la politique de distribution applicable à chaque Catégorie.

15.5 La valeur nette totale de la Société sera égale à la différence entre les actifs bruts et les engagements de la Société en fonction des comptes consolidés préparés en conformité avec le Luxembourg GAAP, sachant que les intérêts sur les fonds propres ou le passif attribuables aux Actionnaires provenant de ces relevés financiers seront ajustés pour prendre en compte la valeur juste (i.e nette) des remises d'impôts (calculée sur une base brute) comme déterminé par l'Associé Gérant Commandité en conformité avec les règles internes.

15.6 Le calcul de la valeur nette d'inventaire des différentes classes d'actions se fera de la manière suivante:

##### 15.6.1 Avoirs de la Société

15.6.1.1 Les avoirs de la Société comprendront:

- (i) Toutes les espèces en caisse ou en dépôt, en ce compris les intérêts échus ou courus;
- (ii) Tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les produits de la vente des valeurs vendues mais pas encore livrées);
- (iii) Toutes les obligations, titres à terme, certificats de dépôt, parts, actions, obligations, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs, instruments financiers et autres avoirs similaires qui sont la propriété de la Société ou ont été contractés pour elle (à condition que la Société puisse faire des ajustements d'une manière qui n'est pas en contradiction avec le paragraphe 15.6.2 ci-dessous en considération des fluctuations de la valeur de marché des valeurs, occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droit ou des procédés similaires);
- (iv) Tous les dividendes, en espèces ou en nature et les distributions à recevoir par la Société en espèces, dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
- (v) Tous les intérêts échus ou courus sur les avoirs produisant des intérêts et qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;
- (vi) Les dépenses préliminaires de la Société, y compris les coûts d'émission et de distribution des actions de la Société, pour autant que celles-ci n'aient pas été amorties;
- (vii) Tous les autres avoirs de quelque type et de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

15.6.1.2 La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(i) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des acomptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèces et intérêts annoncés ou venus à échéance, mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable, dans tous les cas, que cette valeur puisse être payée ou reçue en entier, hypothèse dans laquelle la valeur sera déterminée en retranchant tel montant qui sera estimé adéquat par l'Associé Gérant Commandité, en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(ii) Le prix des titres cessibles, des instruments du marché financier et de tout actif financier admis ou négocié à la cote officielle de toute bourse ou tout marché réglementé sera basé sur le dernier prix disponible connu sur le marché de référence avant le moment de l'évaluation, ou tout autre prix estimé approprié par l'Associé Gérant Commandité;

(iii) Pour les valeurs non cotées ou non négociées en bourse ou sur un quelconque marché réglementé ou si, pour les valeurs se rapportant à des actifs cotés ou négociés en bourse ou sur tout marché réglementé, le prix, tel que déterminé en vertu du paragraphe (ii) ci-avant, n'est, de l'opinion de l'Associé Gérant Commandité, pas représentatif de la valeur des actifs concernés, de tels actifs seront déterminés au prix juste du marché ou, alternativement, au prix juste auquel l'on peut s'attendre qu'ils soient revendus, prix tel que déterminé de bonne foi par et sous les instructions de l'Associé Gérant Commandité;

(iv) La valeur de liquidation des contrats à terme, des futures, forward, ou des contrats d'options, qui ne sont pas admis à une cote officielle sur une bourse ou sur un marché réglementé, équivaut à leur valeur nette de liquidation, déterminée en vertu des politiques établies prudemment et de bonne foi par l'Associé Gérant Commandité, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque variété différente de contrats. La valeur de liquidation des contrats à terme, des futures, forward, et des contrats d'options admis à une cote officielle sur une bourse de valeurs ou sur un marché réglementé sera basée sur le dernier prix disponible de règlement ou de clôture de ces contrats sur les bourses de valeurs et marchés

réglementés, sur lesquels ces contrats à terme, futures, forward, et ces contrats d'options sont négociés pour le compte de la Société, pour autant que, si un contrat à terme, futures, forward, ou un contrat d'options ne peut pas être liquidé le jour auquel ces avoirs sont évalués, la base qui sert à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera la valeur que l'Associé Gérant Commandité estimera juste et raisonnable;

(v) Les instruments du marché monétaire dotés d'une échéance restante de quatre-vingt-dix (90) jours ou moins seront évalués suivant la méthode du coût amorti, qui s'approche de la valeur de marché. Conformément à cette méthode des coûts amortis, les investissements du Sous-Fonds considéré sont évalués à leur coût d'acquisition avec un ajustement de la prime d'amortissement ou un accroissement de l'escompte plutôt qu'au prix du marché.

(vi) Les parts ou actions des organismes de placement collectif ("OPC") de type ouvert seront évaluées en fonction de leur dernière valeur nette d'inventaire officielle déterminée et disponible, telle qu'elle est rapportée ou fournie par cet OPC ou ses agents, ou à leur dernière valeur nette d'inventaire non-officielle (c'est-à-dire des estimations de valeur nette d'inventaire) si elle est plus récente que leur dernière valeur nette d'inventaire officielle, à condition qu'une due diligence ait été effectuée par l'Agent Administratif, conformément aux instructions et sous le contrôle et l'entière responsabilité de l'Associé Gérant Commandité, concernant la fiabilité de telles valeurs nettes d'inventaire non-officielles. La Valeur Nette d'Inventaire évaluée en fonction des valeurs nettes d'inventaire non-officielles de l'OPC cible pourra être différente de la Valeur Nette d'Inventaire qui aurait été calculée, le Jour d'Evaluation concerné, sur la base des valeurs nettes d'inventaire officielles déterminé par les agents d'administration centrale de l'OPC cible. En cas de différences significatives entre la valeur estimative et la valeur finale de l'UCI cible, la Société peut discrétionnairement, calculer de nouveau la Valeur Nette d'Inventaire sur cette période. Les parts ou actions d'un OPC de type fermé seront évaluées en conformité avec les règles d'évaluation prévues aux points (ii) et (iii) ci-dessus.

(vii) Les swaps (contrats d'échange) sur taux d'intérêts seront valorisés à leur valeur de marché établie par référence à la courbe des taux d'intérêts applicable.

Les swaps sur indices ou sur instruments financiers seront évalués à leur valeur de marché, en se basant sur l'indice ou l'instrument financier applicable. L'évaluation des swaps sur ces indices sur ces instruments financiers sera basée sur la valeur de marché de ces swaps, conformément aux procédures établies par l'Associé Gérant Commandité.

Les swaps de risque de crédit sont évalués sur la base de la fréquence de la valeur nette d'inventaire, fondée sur une valeur de marché fournie par des intervenants externes actifs dans la fixation des prix. Le calcul de la valeur de marché est basée sur le risque de crédit de l'entité de référence, respectivement l'émetteur, l'échéance du swap de risque de crédit et sa liquidité sur le marché secondaire. La méthode d'évaluation est reconnue par l'Associé Gérant Commandité et vérifiée par les réviseurs d'entreprises.

Les swaps sur rendement total ("Total Return Swap") ou les Total Rate Of Return Swaps ("TRORS"), seront évalués à leur juste valeur selon les procédures approuvées par l'Associé Gérant Commandité. Ces swaps n'étant pas négociés en bourse mais constituant des contrats privés auxquels la Société et un cocontractant sont directement parties, les données utilisées dans les modèles d'évaluation sont généralement établies par référence à des marchés actifs. Cependant il est probable que ces données de marché ne soient pas toujours disponibles pour les total return swaps ou les TRORS aux alentours du Jour d'Evaluation. Lorsque ces données de marché ne sont pas disponibles, des données disponibles pour des instruments similaires (par exemple un instrument sous-jacent différent pour la même entité de référence ou une entité similaire), seront utilisées pour évaluer ces swaps, étant entendu que des ajustements devront être faits afin de refléter les différences entre les total return swaps ou les TRORS et les instruments financiers similaires pour lesquels un prix est disponible. Les données du marché et les prix proviendront des marchés, marchand de titres, une agence de fixation de prix externe ou une contrepartie. Si ces données de marché ne sont pas disponibles, les total return swaps ou les TRORS seront évalués à leur juste valeur par application d'une méthode d'évaluation approuvée par l'Associé Gérant Commandité, cette méthode devant être une méthode largement acceptée comme constituant une "bonne pratique de marché" (c'est-à-dire une méthode utilisée par les intervenants dans la fixation des prix sur les marchés ou dont il a été prouvé qu'elle aboutit à des estimations fiables des prix sur le marché), étant entendu que des ajustements justes et raisonnables de l'avis de l'Associé Gérant Commandité seront faits. Le réviseur d'entreprise de la Société contrôlera le bien-fondé de la méthode d'évaluation employée dans le cadre de l'évaluation des total return swaps ou des TRORS. Dans tous les cas la Société évaluera toujours les total return swaps ou les TRORS de bonne foi.

Tous les autres swaps seront évalués à leur juste valeur qui sera fixée de bonne foi selon les procédures mises en place par l'Associé Gérant Commandité.

(viii) La valeur des "contracts for differences" est déterminée par la valeur des avoirs sous-jacent et varie de façon similaire à ces avoirs. Les "contracts for differences" seront évalués à leur juste valeur qui sera fixée de bonne foi selon les procédures mises en place par l'Associé Gérant Commandité.

(ix) Tous les autres titres et avoirs seront évalués à leur juste valeur, telle que déterminée de bonne foi en conformité avec les procédures établies par l'Associé Gérant Commandité.

15.6.1.3 Afin de déterminer la valeur des actifs de la Société, l'Agent Administratif, agissant avec le soin, la prudence et la diligence requises en cette matière, peut, lorsqu'il calcule la Valeur Nette d'Inventaire, et sous réserve d'une erreur ou négligence évidente de sa part, se baser complètement et exclusivement sur les évaluations fournies par:

(i) Les diverses sources de fixation des prix disponibles sur le marché, telles que les agences de fixation des prix (par exemple, Bloomberg, Reuters, etc.) ou les administrateurs / gestionnaires de fonds; ou

- (ii) Les courtiers; ou
- (iii) Le(s) spécialiste(s) dûment autorisé(s) à cette fin par l'Associé Gérant Commandité; ou
- (iv) Dans l'hypothèse où aucun prix n'est trouvé ou lorsque l'évaluation ne peut pas être effectuée correctement, l'Agent Administratif peut se baser sur l'évaluation fournie par l'Associé Gérant Commandité.

15.6.1.4 Des provisions suffisantes seront prises, Sous-Fonds par Sous-Fonds, pour les dépenses à supporter par chaque Sous-Fonds de la Société, et des engagements hors bilan peuvent éventuellement être pris en considération sur base de critères justes et prudents

15.6.1.5 La valeur de tous les actifs et de tous les engagements non exprimés dans la devise de référence d'un Sous-Fonds sera convertie dans la devise de référence dudit Sous-Fonds, au taux de change du Jour d'Evaluation correspondant. Si ces cotations ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé de bonne foi par ou en vertu des procédures déterminées par l'Associé Gérant Commandité.

15.6.1.6 L'Associé Gérant Commandité peut, à sa discrétion, autoriser le recours à une autre méthode d'évaluation, s'il estime que cette évaluation reflète de manière plus fidèle la juste valeur de tout actif de la Société

#### 15.6.2 Engagements de la Société

Les engagements de la Société comprennent:

- (i) Tous les emprunts, traites et comptes exigibles;
- (ii) Tous les intérêts courus des prêts de la Société (y compris tous les frais provisionnés pour s'engager dans ces prêts);
- (iii) Toutes les dépenses provisionnées ou à payer;
- (iv) Toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés;
- (v) Une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Evaluation, fixée périodiquement par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par l'Associé Gérant Commandité, ainsi qu'un montant (s'il y a lieu) que l'Associé Gérant Commandité pourra considérer comme constituant une provision appropriée pour faire face à tout autre engagement éventuel de la Société;

(vi) Tous les autres engagements de la Société de quelque type et de quelque nature qu'ils soient et exprimés conformément aux principes généralement admis de comptabilité. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle, qui comprendront les frais de constitution et de lancement, les dépenses administratives, les commissions payables aux conseillers en investissements, en ce compris les commissions de performances, autres commissions et dépenses payables à l'Associé Gérant Commandité, les frais et commissions payables aux réviseurs d'entreprises agréés et comptables, au dépositaire et à ses correspondants, aux agents domiciliaire, administratif, de registre et de transfert, aux agents de bourse (s'il y en a), à tous agents payeurs, aux distributeurs, aux représentants permanents des lieux où la Société est soumise à l'enregistrement, ainsi qu'à tout autre employé de la Société, la rémunération (s'il y en a une) des administrateurs / dirigeants, ainsi que les dépenses raisonnablement encourues par ceux-ci, les frais d'assurance et les frais raisonnables de voyage relatifs aux activités des administrateurs, les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique et la révision des comptes annuels de la Société, les frais liés aux déclarations d'enregistrement et de maintien de l'enregistrement auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, les frais de publicité incluant les frais de préparation, d'impression, et de distribution des documents d'émission, mémoranda explicatifs / interprétatifs, les rapports périodiques ou déclarations d'enregistrement, et les frais des rapports aux actionnaires, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et toutes les taxes similaires, toutes les autres dépenses d'exploitation, en ce compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les intérêts, les frais bancaires et de courtage, les frais de poste et de téléphone. La Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou récurrent, sur la base d'un montant estimé, sur une base proportionnelle, pour l'année ou sur toute autre période

#### 15.6.4 Répartition des actifs et passifs de la Société

L'Associé Gérant Commandité établira un Sous-Fonds distinct correspondant à chaque Catégorie d'Actions et pourra établir un Sous-Fonds correspondant à deux ou plusieurs Catégories d'Actions de la manière suivante:

(i) Si deux ou plusieurs Catégories d'actions se rapportent à un Sous-Fonds, les avoirs/actifs imputables à ces Catégories seront investis en commun suivant la politique d'investissement spécifique du Sous-Fonds concerné. Les produits à recevoir résultant de l'émission des Actions d'une Catégorie seront attribués dans les livres de la Société au Sous-Fonds établi pour cette Catégorie d'Actions, et le montant correspondant augmentera la proportion des avoirs nets dudit Sous-Fonds imputable à la Catégorie d'Actions à émettre; les actifs et passifs, revenus et frais imputables à cette/ces Catégorie(s) seront attribués au Sous-Fonds correspondant, sous réserve des dispositions de cet article;

(ii) Chaque fois que des Actions sont émises ou rachetées, la Valeur Nette d'Inventaire à attribuer à chaque Actions et / ou sous-catégorie d'Actions sera augmentée ou diminuée du montant reçu ou payé;

(iii) Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres de la Société, au même Sous-Fonds que le(s) avoir(s) dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Sous-Fonds concerné;

(iv) Lorsqu'un engagement de la Société peut être attribué à un actif d'une Catégorie particulière d'actions ou d'un Sous-Fonds ou toute action prise en rapport avec un actif d'une Catégorie particulière ou d'un Sous-Fonds, cet engagement sera attribué à la Catégorie d'Actions ou au Sous-Fonds concerné;

(v) Lorsqu'un engagement de la Société ne pourra être attribué à une Catégorie particulière d'actions d'un Sous-Fonds déterminé, il sera attribué à chaque Catégorie d'Actions de chaque Sous-Fonds respectif au prorata de leur Valeur Nette d'Inventaire respective ou de toute autre façon telle que déterminée par l'Associé Gérant Commandité agissant de bonne foi. Chaque catégorie d'Actions ou Sous-Fonds sera seulement responsable pour les engagements qui lui sont attribuables;

(vi) A la suite des distributions faites aux détenteurs d'Actions d'une catégorie, la Valeur Nette d'Inventaire de cette catégorie d'actions sera réduite du montant de ces distributions (provoquant une réduction du montant de la Valeur Nette d'Inventaire à attribuer aux actions de cette catégorie). A l'inverse, la Valeur Nette d'Inventaire des Actions de capitalisation des résultats demeurera inchangée (induisant une augmentation du montant de la Valeur Nette d'Inventaire des actions de capitalisation).

15.7 Toutes les dispositions et règles de détermination en matière d'évaluation seront interprétées et appliquées conformément aux principes comptables généralement admis.

15.8 En l'absence de mauvaise foi, mauvaise conduite, négligence grave ou erreur manifeste, ou si il en décider expressément ainsi par l'Associé Gérant Commandité à son unique appréciation, toute décision prise par l'Associé Gérant Commandité ou toute personne désignée par lui en matière de calcul de la Valeur Nette d'Inventaire sera irrévocable à l'égard de la Société et des Actionnaires présents, passés et futurs. Le résultat de calcul de la Valeur Nette d'Inventaire devra être certifié par un administrateur ou un représentant dûment autorisé de l'Associé Gérant Commandité.

15.9 Aux fins de cet article:

(i) Les Actions de la Société à racheter ou à convertir en vertu des articles 11 et 12 seront considérées comme des Actions existantes et prises en considération immédiatement après l'heure fixée par l'Associé Gérant Commandité au Jour d'Évaluation, au cours duquel un tel rachat est effectué et, jusqu'à ce que le prix en soit payé par la Société, le prix susmentionné sera considéré comme un engagement de la Société;

(ii) Les actions à émettre par la Société seront considérées comme ayant été émises à partir de l'heure fixée par l'Associé Gérant Commandité au Jour d'Évaluation, au cours duquel l'émission a été effectuée et, jusqu'à ce que le prix en soit reçu par la Société, il sera considéré comme une créance de la Société;

(iii) Tous les investissements, soldes en espèces et autres avoirs / actifs exprimés autrement que dans la devise de référence du Sous-Fonds concerné seront évalués en tenant compte des taux de change ou du taux de marché, en vigueur au Jour d'Évaluation concerné et;

(iv) A chaque Jour d'Évaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir tout élément d'actif, le montant à payer pour l'élément d'actif en question sera considéré comme un engagement de la Société et la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif n'est pas connue au Jour d'Évaluation, sa valeur sera estimée par l'Associé Gérant Commandité.

#### **Art. 16. Suspension de la valeur nette d'inventaire.**

16.1 L'Associé Gérant Commandité peut suspendre temporairement le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action d'un Sous-Fonds déterminé, ainsi que l'émission, la conversion et le rachat des Actions Ordinaires de toutes Catégories de ses Actionnaires, lors de la survenance de l'une des circonstances suivantes

(i) Pendant toute période durant laquelle l'une des principales bourses ou autres marchés réglementés, sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société imputables à tel un Sous-Fonds ou la valeur d'un tel Sous-Fonds est cotée ou négociée, est fermé pour une autre raison que pour congé normal, ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues; ou

(ii) Lorsque des événements urgents de nature politique, économique, militaire, monétaire ou autre dépassent le contrôle, les engagements et l'influence de la Société et rendent la réalisation des actifs de tout Sous-Fonds impossible à des conditions normales, ou lorsque cette affectation serait contraire aux intérêts des actionnaires; ou

(iii) En cas de rupture des réseaux de communication normalement utilisés, en vue de déterminer le prix ou la valeur de tout investissement du Sous-Fonds concerné ou le prix actuel ou la valeur sur tout marché ou bourse en relation avec les actifs imputables à ce Sous-Fonds; ou

(iv) Lors de toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'actions d'un Sous-Fonds ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions ne peuvent, de l'avis l'Associé Gérant Commandité, être effectués à des taux de change normaux; ou

(v) Durant toute période durant laquelle, pour toute autre raison, les prix de tout investissement de la Société ne peuvent être vérifiés rapidement et précisément; ou



(vi) Durant toute période durant laquelle l'Associé Gérant Commandité le décide ainsi, pour autant que tous les Actionnaires soient traités sur un pied d'égalité et toutes les législations et réglementations applicables respectées, dès que (1) une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de la Société ou un Sous-Fonds a été convoquée, afin de décider la liquidation ou dissolution de la Société ou d'un Sous-Fonds ou dès que (2) l'Associé Gérant Commandité est habilité à prendre une décision en cette matière de liquider ou dissoudre le Sous-Fonds; ou

(vii) Chaque fois que des restrictions / limitations aux mouvements d'échange ou de capitaux empêchent l'exécution d'opérations / transactions au nom de la Société;

(viii) Lorsque des circonstances exceptionnelles peuvent porter atteinte aux intérêts des actionnaires ou lorsque des demandes importantes en terme de souscription, rachat ou conversion sont reçues, l'Associé Gérant Commandité se réserve le droit d'affecter la valeur des actions dans un ou plusieurs Sous-Fonds, et ce uniquement après avoir vendu les valeurs nécessaires et dès que possible au nom du / des Sous-Fonds concerné(s). Dans cette hypothèse, les souscriptions, rachats et conversions, qui sont en cours d'exécution simultanément dans les mêmes catégorie d'actions ou de Sous-Fonds, seront traités sur la base d'une Valeur Nette d'Inventaire unique, afin de s'assurer que tous les actionnaires ayant introduit une telle demande de souscription, rachat ou conversion seront traités sur un pied d'égalité.

16.2 Les souscripteurs ou actionnaires demandant la souscription, le rachat ou la conversion de leurs Actions Ordinaires seront avertis par la Société, dès réception de leur demande de souscription, rachat ou conversion.

16.3 Les souscriptions, rachats et conversions suspendus seront pris en considération au premier Jour d'Evaluation suivant la fin de la suspension.

16.4 Cette suspension relative à toute Catégorie d'Actions Ordinaires n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire, l'émission, le rachat et la conversion des Actions Ordinaires de toute autre Catégorie d'Actions ou de tout autre Sous-Fonds.

### **Titre III. Administration**

#### **Art. 17. Gestion.**

17.1 La Société sera gérée par FundTap S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, en sa capacité d'associé gérant commandité et unique détenteur d'Action de Commandité de la Société.

17.2 L'Associé Gérant Commandité est dirigé par un conseil d'au moins trois (3) Gérants, dont les noms sont mentionnés dans le Prospectus (étant entendu que le nombre de Gérant et leurs noms comme indiqués dans le Prospectus pourront être modifiés en conformité avec les dispositions de la loi de 1915 et les conditions énoncées dans le Prospectus et les statuts de l'Associé Gérant Commandité).

17.3 En cas d'incapacité légale, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant l'Associé Gérant Commandité d'agir comme associé gérant commandité de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute ou liquidée; pourvu que l'assemblée générale des Actionnaires désigne un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire pour effectuer les actes urgents ou simplement administratifs, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des Actionnaires soit convoquée, que cet administrateur devra convoquer dans les quinze (15) jours de sa désignation. Au cours de cette assemblée générale, les Actionnaires pourront désigner, en accord avec le quorum et la majorité requise pour la modification des Statuts, un nouvel associé commandité. A défaut de cette nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

17.4 La nomination d'un associé gérant commandité remplaçant ne sera pas soumise à l'approbation de l'Associé Gérant Commandité.

#### **Art. 18. Pouvoirs de l'associé gérant commandité et rémunération.**

18.1 L'Associé Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour administrer et gérer la Société dans les limites de l'objet social de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires appartiennent à l'Associé Gérant Commandité.

18.2 L'Associé Gérant Commandité à la responsabilité d'administrer la Société en conformité avec le Prospectus et les Statuts, la loi luxembourgeoise et toutes autres prescriptions légales. L'Associé Gérant Commandité est responsable pour la mise en oeuvre de la politique d'investissement de la Société en conformité avec le principe de la répartition des risques et aux restrictions d'investissement prévues dans le Prospectus. L'Associé Gérant Commandité est aussi responsable du choix du Dépositaire, de l'Agent Administratif, de l'Agent Payeur, de l'Agent de Transfert et de Registre et tout autre agent si nécessaires.

18.3 L'Associé Gérant Commandité aura notamment les pouvoirs spécifiques prévus par les statuts de l'Associé Gérant Commandité.

18.4 L'Associé Gérant Commandité a droit à des frais de gestion payés pour chaque Catégorie d'Actions dans chaque Sous-Fonds selon les dispositions prévues pour chaque Sous-Fonds individuellement dans l'Annexe correspondante du Prospectus, ainsi qu'une commission liée aux résultats, le cas échéant.

18.5 L'Associé Gérant Commandité a droit à des frais de transaction payés selon les dispositions prévues pour chaque Sous-Fonds individuellement dans l'Annexe correspondante du Prospectus.

#### **Art. 19. Révocation de l'associé gérant commandité.**

19.1 L'Associé Gérant Commandité ne pourra être révoqué par la Société et remplacé par un autre associé gérant commandité sauf pour (i) violation patente et sérieuse des Statuts, faute lourde ou mauvaise gestion caractérisée, fraude ou toutes autres mauvaises conduites volontaires et sérieuses, ou (ii) pour tout acte illégal de l'Associé Gérant Commandité dans la mesure où ces actes illégaux pourraient être considérés par l'assemblée générale des Actionnaires comme ayant une incidence sur ses compétences ou son honorabilité ou sa pertinence à exercer ses fonctions.

19.2 La révocation, comme indiquée ci-dessus, qui prendra effet immédiatement, requiert une décision de l'assemblée générale des Actionnaires à la majorité des quatre-vingt pourcent (80%) des suffrages exprimés lors de cette réunion. Cette assemblée générale des Actionnaires pourra être tenue à tout moment et convoquée par l'Associé Gérant Commandité à la demande des Actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital de la Société. Les décisions seront valablement prises sans l'assentiment de l'Associé Gérant Commandité.

19.3 En cas de révocation, l'Associé Gérant Commandité doit s'assurer que l'Action de Commandité qu'il détient au moment de sa révocation est remise immédiatement à l'associé gérant commandité qui lui succède dans le cadre de ses fonctions concernant l'administration de la Société et doit signer tous actes, contrats et en général faire tout ce qui est nécessaire pour mettre en oeuvre ce transfert.

19.4 Suite à la décision de l'assemblée générale des Actionnaires de révoquer l'Associé Gérant Commandité, la Société aura le droit de racheter l'Action de Commandité à un prix équivalent au Prix de Souscription payé lors de la souscription de cette Action de Commandité ou de transférer ce droit de rachat (au même prix d'achat) au successeur de l'associé gérant commandité, et toutes les Actions de Commandité devront être transférées à la Société ou à l'associé gérant commandité lui succédant, le cas échéant, et ce transfert sera enregistré dans le registres des Actions de la Société avec effet à la date à laquelle la Société est notifiée de ce rachat.

19.5 En cas de révocation, la Société ne paiera aucune indemnité à l'Associé Gérant Commandité et ce dernier n'aura droit à aucun paiement pour les transactions lors desquelles il a agi frauduleusement.

#### **Art. 20. Représentation de la société.**

20.1 Envers les tiers, la Société sera engagée par la signature unique de l'Associé Gérant Commandité représenté par ses représentants légaux ou toute autre personne à qui ce pouvoir a été délégué par l'Associé Gérant Commandité.

20.2 Aucun Actionnaire Commanditaire ne devra représenter la Société.

**Art. 21. Conflit d'intérêt.** L'Associé Gérant Commandité devra identifier les domaines où l'intérêt des Actionnaires pourra entrer en conflit avec celui d'autres parties comme les administrateurs ou directeurs de l'Associé Gérant Commandité, les conseillers, les prestataires, en particulier, les parties liées, ou les autres investisseurs. Il doit définir les règles et les procédures pour éviter, résoudre ou divulguer de tels conflits d'intérêt et s'assurer que les intérêts des Actionnaires sont protégés et que tous les Actionnaires sont traités équitablement.

### **Titre IV. - Actionnaires.**

#### **Art. 22. Assemblée générale des actionnaires.**

22.1 Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les Actionnaires de la Société. L'assemblée générale des Actionnaires délibérera uniquement sur les matières qui ne sont pas réservées à l'Associé Gérant Commandité par les Statuts ou la Loi. Conformément à l'article 111 de la Loi de 1915, aucune décision de l'assemblée générale des Actionnaires ne sera valablement prise sans le consentement préalable de l'Associé Gérant Commandité.

22.2 Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra au siège social de la Société à Luxembourg le premier mardi du mois de février de chaque année à 2 h 00 de l'après midi (heure locale).

22.3 Autre Assemblée Générale. L'Associé Gérant Commandité pourra convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires. Ces assemblées seront convoquées si des Actionnaires représentant un dixième (10%) du capital de la Société le demandent. Ces assemblées générales se tiendront au lieu et à la date indiqués dans la convocation de l'assemblée.

22.4 Convocation. Les convocations à une assemblée générale et les autres convocations seront données en conformité avec la loi luxembourgeoise. Les convocations indiqueront l'heure et le lieu de la réunion et les conditions d'admission, l'ordre du jour et se référeront aux exigences de la loi luxembourgeoise en ce qui concerne le quorum et les majorités nécessaires à cette réunion et seront données au moins huit (8) Jours Ouvrables avant la réunion. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, les Actionnaires peuvent renoncer aux formalités et exigences de la convocation.

22.5 Présence, Représentation. Tout Actionnaire aura le droit d'assister et de prendre la parole lors des assemblées générales des Actionnaires. Un Actionnaire est autorisé à se faire représenter lors d'une assemblée générale des Actionnaires par une autre personne, pour autant que ce dernier, Actionnaire ou non, soit en possession d'une procuration écrite sous forme d'un téléfax, câble, télégramme, télex, ou e-mail.

22.6 Vote. Chaque Action donne droit à une voix. Sous réserve de toute disposition légale ou statutaire contraire, toutes les résolutions de l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des Actionnaires seront prises à la majorité simple de votes des Actionnaires présents ou représentés indépendamment de la proportion du capital représenté mais étant

entendu que n'importe quelle résolution ne sera adoptée valablement qu'avec l'approbation de l'Associé Gérant Commandité.

22.7 Procédures. L'assemblée générale des Actionnaires sera présidée par l'Associé Gérant Commandité ou par une personne désignée par l'Associé Gérant Commandité. Le président de l'assemblée générale des Actionnaires nommera un secrétaire. L'assemblée générale des Actionnaires élira un scrutateur qui devra être choisi parmi les Actionnaires présents ou représentés. Ils forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

22.8 Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des Actionnaires seront signés par le président de l'assemblée, le secrétaire et le scrutateur. Des copies ou extraits de ceux-ci devront être signés par l'Associé Gérant Commandité pour pouvoir être produits devant les tribunaux ou dans d'autres procédures.

22.9 Résolutions écrites. Nonobstant ce qui précède, une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires pourra être prise valablement par voie écrites. Cette résolution pourra résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés contenant les résolutions et signées, à la main ou électroniquement par le biais d'une signature électronique, qui est valable conformément au droit luxembourgeois, par chacun des Actionnaires. La date de cette résolution sera celle de la date de la dernière signature.

### **Art. 23. Assemblées générales des actionnaires dans un sous-fonds ou dans une catégorie d'actions.**

23.1 Les Actionnaires d'une Catégorie ou de plusieurs Catégories d'un Sous-Fonds peuvent tenir, à tout moment, une assemblée générale afin de prendre des décisions se rapportant uniquement à ce Sous-Fonds.

23.2 Les Actionnaires d'une Catégorie peuvent tenir, à tout moment, des assemblées générales sur toutes les affaires spécifiques à cette Catégorie d'Actions

23.3 Les dispositions de l'article 22 s'appliquent à ces assemblées générales, sauf si le contexte l'exige autrement.

## **Titre V. - Dispositions finales**

**Art. 24. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier octobre et finit le dernier jour de septembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 30 septembre 2010.

### **Art. 25. Réviseur d'entreprise agréé.**

25.1 Les données comptables présentes dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés nommés par l'assemblée générale des Actionnaires et rémunérés par la Société.

25.2 Les réviseurs d'entreprises agréés accompliront tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

### **Art. 26. Dissolution et Liquidation.**

26.1 La dissolution de la Société sera décidée en conformité avec la Loi de 2007 et la loi de 1915.

26.2 Sur proposition de l'Associé Gérant Commandité et à moins qu'il n'en soit décidé autrement par la loi ou par les Statuts, la Société peut être dissoute avant la fin de son terme par une résolution des Actionnaires sujette au quorum et aux conditions de majorité prévues pour la modification des Statuts, et soumise à l'accord de l'Associé Gérant Commandité.

26.3 En particulier, l'Associé Gérant Commandité doit soumettre à l'assemblée générale des Actionnaires la dissolution de la Société lorsque tous les investissements de la Société ont été aliénés ou liquidés.

26.4 Si le capital social tombe sous les deux tiers du capital souscrit augmenté de la prime d'émission, le cas échéant, indiqué à l'article 5 des Statuts, la question de la dissolution de la Société sera soumise à l'assemblée générale par l'Associé Gérant Commandité. L'assemblée générale, pour laquelle aucun quorum ne sera requis, statuera à la simple majorité des votes des actions représentées, qui, pour éviter tous doutes, ne comprendront pas les abstentions, les votes nuls et les votes en blanc.

26.5 La question de la dissolution de la Société sera soumise également à l'assemblée générale lorsque le capital souscrit augmenté de la prime d'émission, le cas échéant, tombe sous le quart du capital souscrit augmenté de la prime d'émission, le cas échéant, indiqué à l'article 5 des Statuts; dans ce cas, l'assemblée générale sera tenue sans aucune exigence de quorum et la dissolution pourra être décidée par les actionnaires détenant un quart des actions représentées et ayant valablement exprimés leur droit de vote lors de l'assemblée.

26.6 L'assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans une période de quarante (40) jours à partir de la constatation du fait que le capital souscrit augmenté de la prime d'émission, le cas échéant, est tombés sous les deux tiers ou le quart du minimum légal, le cas échéant, ou sous le montant de un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-) tels que définis par la Loi de 2007.

26.7 La liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personne(s) physique(s) ou morale(s), nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

26.8 Au terme de la Société, les actifs de la Société seront liquidés de manière ordonnée et tous les investissements ou les produits de la liquidation des investissements seront distribués aux Actionnaires proportionnellement à leur détention d'Actions.

### **Art. 27. Dissolution des sous-fonds.**

27.1 Dans l'hypothèse où, pour une quelconque raison, la valeur des actifs nets totaux d'un Sous-Fonds ou la valeur nette des actifs d'une Catégorie d'Actions du Sous-Fonds a diminué en dessous d'un tel montant considéré par l'Associé Gérant Commandité comme étant le montant minimum en dessous duquel une Catégorie et/ou un Sous-Fonds ne pourra plus être efficace économiquement, ou dans le cas où un changement significatif dans la situation économique ou politique ayant un impact sur une Catégorie et/ou un Sous-Fonds aurait des conséquences négatives sur les investissements de cette Catégorie et/ou de ce Sous-Fonds, l'Associé Gérant Commandité pourra décider de procéder au rachat forcé de toutes les Actions de la Catégorie ou des Catégories émises dans ce Sous-Fonds. Un tel rachat se fera à la Valeur Nette d'Inventaire applicable à ce Sous-Fonds à la date à laquelle tous les actifs du Sous-Fonds auront été réalisés. La décision de l'Associé Gérant Commandité sera publiée (soit dans des journaux déterminés par l'Associé Gérant Commandité ou par le biais d'un avis envoyé aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires) avant la date effective du rachat forcé et la publication indiquera les raisons et la procédure du rachat forcé.

27.2 Nonobstant les pouvoirs conférés à l'Associé Gérant Commandité par le précédent paragraphe, les actionnaires de toutes Catégories d'Actions émises dans un Sous-Fonds pourront, lors d'une assemblée générale de ces Actionnaires, sur proposition de l'Associé Gérant Commandité, de racheter toutes les Actions de la Catégorie ou des Catégories concernées et de reverser aux Actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire de leurs Actions (en tenant compte des prix de réalisation réels des investissements et les frais de réalisation) calculée au Jour d'Évaluation lors duquel la décision prendra effet. Il n'y aura aucune exigence de quorum pour une telle assemblée générale des Actionnaires qui prendra les décisions à la majorité simple des Actionnaires présents et représentés et votants.

27.3 Les actifs qui ne peuvent pas être distribués à leurs bénéficiaires lors de la mise en oeuvre du rachat seront déposés auprès du Dépositaire pour une période de six (6) mois; Après cette période, les actifs seront déposés à la Caisse de Consignation pour le compte des personnes y ayant droit.

27.4 Toutes les Actions rachetées seront annulées.

27.5 La procédure de liquidation sera vérifiée par le Réviseur de la Société comme une partie de son audit dans le rapport annuel. Le rapport annuel fera référence à la décision de liquidation et décrira les progrès de la liquidation.

### **Art. 28. Dépositaire.**

28.1 Dans la mesure requise par la Loi de 2007, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne, tel que défini par la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée de temps à autre.

28.2 Le Dépositaire aura les pouvoirs et charges, tels que prévus par la Loi de 2007.

28.3 Au cas où le Dépositaire désire se retirer, l'Associé Gérant Commandité doit faire de son mieux, afin de trouver un remplaçant et le nommera en remplacement du Dépositaire démissionnaire. L'Associé Gérant Commandité peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire, mais ne peut le remplacer que pour autant qu'un remplaçant soit nommé en lieu et place du Dépositaire initial.

**Art. 29. Déclaration.** Les mots, bien qu'écrits au masculin, englobent également le genre féminin, et les mots "personnes" ou "actionnaires" englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe organisé de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

**Art. 30. Indivisibilité.** Le caractère non valable, illégal ou non exécutoire de toute clause des présents Statuts n'affectera en rien la validité de ces Statuts. Cependant, la clause non valable, illégale ou non exécutoire sera remplacée par une clause valable, légale ou exécutoire similaire, laquelle reflétera au mieux l'intention des Actionnaires.

**Art. 31. Lois applicables.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la Loi de 1915 et la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

### **Art. 32. Modifications des statuts.**

32.1 Les Statuts ne pourront être modifiés par l'assemblée générale des Actionnaires que statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915. Pour dissiper tout doute, les conditions de quorum et de majorité seront les suivantes: cinquante pour cent (50%) des Actions émises doivent être présentes ou représentées à l'assemblée générale des Actionnaires et une majorité qualifiée des deux tiers (2/3) des suffrages exprimés est requise pour adopter une résolution. Dans l'hypothèse où le quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale des Actionnaires doit être ajournée et ré-convoquée. Aucune condition de quorum n'est requise pour la deuxième l'assemblée générale des Actionnaires, mais les conditions de majorité demeurent identiques.

32.2 Chaque modification des Statuts de la Société, entraînant un changement dans les droits d'une Catégorie d'Actions, devra, par ailleurs, être approuvée par une résolution supplémentaire des détenteurs de la Catégorie concernée, moyennant le respect des conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

### *Souscription et Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

AVEQ International Trust .....	23 Actions Ordinaires
FundTap S.à r.l. ....	1 Action de Commandité
	<u>1 Action Ordinaire</u>
Total: .....	25 Actions

Lors de la constitution, les Actions ont été intégralement payées de sorte que la somme de trente-et-un mille deux-cent cinquante Euro (EUR 31.250,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 30 septembre 2010.

La première assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue en 2011.

Le premier rapport annuel de la Société sera daté 30 septembre 2010.

#### *Estimation des frais.*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à trois mille cent cinquante-cinq Euros (EUR 3.155,-).

#### *Première assemblée générale extraordinaire des actionnaires*

Les parties susmentionnées, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société et se considérant dûment convoquées, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire.

Ayant d'abord vérifié que la Société était valablement constituée, les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
- 2) La Société doit conclure un contrat de dépositaire et d'agent payeur avec ING Luxembourg S.A., une société anonyme constitué et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 52, route d'Esch, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et
- 3) DELOITTE S.A. dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, est nommée en tant que réviseur d'entreprise agréé pour une période de un an. Son mandat de réviseur d'entreprise expirera lors de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires approuvant les comptes au 30 septembre 2010.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Et après lecture, la comparante susmentionnée, connue par le notaire par son prénom, nom, statut marital et adresse, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Sciales, Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 22 septembre 2009. REM 2009 / 1231. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Mondorf-les-Bains, le 8 octobre 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009129576/1833.

(090158531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

#### **Freko Echafaudages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 105.785.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127757/10.

(090153938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

**ISTYA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 115.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127758/10.

(090154178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

**Gesellchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6680 Merttert, 2, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 94.517.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127759/10.

(090153943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

**Marine Trading Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 45.081.

Le bilan au 31/12/2005 annule et remplace le bilan au 31/12/2005 déposé le 29 novembre 2006 sous le numéro de dépôt L060129165.04 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009127653/12.

(090153623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

**Luxemburger-Bau-Service (L.B.S.), S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 76.511.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127760/10.

(090153945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

**Delux Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6684 Merttert, 7, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 116.372.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127762/10.

(090153952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

**ExxonMobil Delaware Holdings Inc., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 78.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Bertrange, le 6 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009127763/10.

(090153958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

---

**Garage Stamerra Frères Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5670 Altwies, 6, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 49.890.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127764/10.

(090154179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

---

**Nomina S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 32.409.

---

Le bilan au 31 décembre 2002 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

*Pour la société*

NOMINA SA

99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg

Référence de publication: 2009128121/14.

(090154396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

---

**N + H Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7570 Mersch, 90, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 112.914.

---

Les comptes annuels au 31 juillet 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127766/10.

(090154184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

---

**Luxklima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 96.224.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127756/10.

(090153937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

---

**Califorion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 108.877.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127770/10.

(090154188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

---

**Califorion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 108.877.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127769/10.

(090154187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

---

**Comptoir Luxembourgeois du Bois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 24, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.605.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127768/10.

(090154186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

---

**BNLFOOD Investments Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9559 Wiltz, Z.I. Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 113.632.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127773/10.

(090154079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

---

**Doultin Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 108.885.

---

Les comptes annuels au 31.03.2009 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

*Pour: DOULTIN HOLDING S.A., Société anonyme holding*

Experta Luxembourg, Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009128074/14.

(090154529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

---